

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2007

Président : M. John LINGG
 Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
 Secrétaire : M. Damien BONFANTI
 Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Pierre JAQUET, Patrick LUSSE, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Suzanne RICHERT, MM. David RÖTHLISBERGER, Karel STUDER, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Excusés : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Frédéric OLOFSSON

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 10 décembre 2007 –
Rapporteur : M. Karel STUDER**
 - a) Cautionnement simple de la Ville de Lancy de Fr. 22'000'000.-- en faveur de la BCGE en garantie du crédit de construction accordé à la Fondation communale pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles **p. 153 Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 12 décembre 2007 –
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI**
 - a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle No 376, feuille 10 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës, parking et dépendances aux 55A, 55B, 55C et 55D, route de St-Georges au Petit-Lancy **p. 156 Arrêté**
 - b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,397) sur les parcelles Nos 361 et 362, feuille 10 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës avec garages, installation de capteurs solaires en toiture au chemin des Voirons 3, 5 et 7 **p. 160 Arrêté**

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

- c) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,279) sur la parcelle No 3503, feuille 18 de Lancy, pour la transformation et agrandissement d'un appartement dans les combles à la route du Pont-Butin 60 **p. 165 Arrêté**
- d) Enquête technique – Surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau **p. 165 Arrêtés**
- e) Lancy-Square – Etat de la situation **p. 166 Information**
- f) Divers
- 8) **Commission de l'environnement et développement durable – Séance du 13 décembre 2007 – Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Aménagement et réaménagement de points de récupération enterrés
Crédit d'investissement (Fr. 140'000.--) **p. 167 Arrêté**
- b) Remplacement d'une balayeuse pour le Service des parcs, promenades et maintenance
Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--) **p. 168 Arrêté**
- c) Participation aux Florales 2008 **p. 169 Vote de principe**
- d) Divers
- 9) **Commission des affaires sociales – Séance du 31 octobre 2007 – Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
- a) Audition de Mme Katharina Schindler et M. Christophe Guillaume représentant l'Université Ouvrière de Genève **p. 173 Information**
- b) Divers
- 10) **Commission de la culture – Séance du 5 novembre 2007 – Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Patrimoine architectural communal **p. 174 Information**
- b) Mai au Parc **p. 175 Information**
- c) Fonds d'art visuel : point sur les travaux de la commission consultative **p. 176 Information**
- d) Divers
- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 26 novembre 2007 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Fonctionnement de l'Intranet des Conseillers municipaux **p. 177 Information**
- b) Création d'une télévision locale – Point de la situation **p. 178 Information**
- c) Divers
- 12) **Commissions des affaires sociales et sécurité réunies – Séance du 28 novembre 2007 – Rapporteur : M. Patrick LUSSI**
Point de la situation dans le quartier de Lancy-Sud **p. 179 Information**
- 13) **Commission des travaux et constructions – Séance du 6 décembre 2007 – Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI**
- a) Situation des travaux de la station de pompage des eaux polluées de l'avenue Eugène-Lance **p. 182 Information**
- b) Visite de la Villa « La Virgule » - Point de la situation **p. 183 Information**
- c) Divers
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 184**
- 15) Questions du public **---**

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

M. LINGG : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et Conseillers administratifs bonsoir et bonsoir également aux représentants de l'administration, du public ainsi que de la presse.

J'ouvre cette séance ordinaire de notre Conseil avec, comme premier point, l'approbation de l'ordre du jour, pour lequel vous avez une nouvelle version sur vos places qui ne contient en fait uniquement comme changement par rapport à la version que vous avez reçue par courrier, le nom des rapporteurs aux points 7 et 8.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2007

Le procès-verbal est accepté avec mes remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Nous avons trois communications. Tout d'abord, nous avons reçu deux démissions de notre Conseil, et je passe la parole à Mme Reuland.

Mme REULAND : « Monsieur le Président, chères et chers collègues,
C'est avec un grand regret que je vous présente ma démission du Conseil municipal de la Ville de Lancy pour le 31 décembre 2007.

En effet, je quitte la Suisse et ses montagnes pour un plus plat pays. La décision est prise, je partirai aux Bermudes.

J'ouvre la marche avec le premier départ du Conseil municipal pour cette législature, mais espère être la dernière. J'y vois pour mon compte les limites du système de politique de milice, et comprends du coup le pourquoi du manque de jeunes dans la politique communale. Les déménagements et les opportunités de carrière ne permettent malheureusement pas toujours de s'investir à long terme dans sa commune.

En deux ans et demi, je n'aurai vu qu'un échantillon de la vie politique communale. Mais cette courte immersion m'a permis d'appréhender les jeux politiques, les débats d'idées et m'enrichir en rencontres inopinées. Cette expérience m'a permis également de ne plus me contenter du « il n'y a qu'à », mais de participer concrètement à l'édification de notre commune.

Je vous présente tous mes vœux pour la poursuite de vos travaux pour cette législature, ainsi que mes salutations les plus amicales. »

M. LINGG : La deuxième démission que nous avons reçue est celle de M. Alain Bosshard qui va nous rejoindre d'ici quelques minutes. Je demande à M. Bonfanti de donner lecture de sa lettre de démission.

M. BONFANTI : « *Monsieur le Président, chers collègues,*

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de Conseiller municipal et ceci pour le 31 décembre 2007.

En effet, mes obligations tant professionnelles qu'extra professionnelles ne me permettent plus d'assurer mon mandat d'une manière optimale.

Sachez que j'ai été très heureux de siéger parmi vous pendant ces quatre ans et demi ce qui m'a permis d'être plus à l'écoute de la population lancéenne et que cette expérience a été une période de ma vie très enrichissante.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, chers collègues, plein succès pour l'avenir de cette législature et que les décisions que vous serez amenés à prendre iront dans le sens du respect du citoyen et pour le bien de notre commune.

Donc, bon vent à vous tous, mes meilleurs vœux de santé et bonheur vous accompagnent pour une année 2008 faite de belles surprises positives.

Veillez croire, Monsieur le Président, chers collègues, à mes cordiales salutations.

P.S. Je me ferai un plaisir de vous offrir l'apéritif de fin d'année lors du dernier Conseil 2007. »

M. LINGG : Nous prenons acte de ces deux démissions avec regret parce que nous avons, au cours de ces 2 ou 4 ans, selon les Conseillers, partagé un certain nombre de moments en Conseils, en séances avec les deux démissionnaires, et nous allons bien évidemment les regretter.

Leurs successeurs prêteront serment dès que nous recevrons la confirmation de leurs noms par le Service des votations et élections, en principe au courant de la séance du mois de janvier.

Troisième communication. Nous avons reçu un courrier des habitants du chemin des Voirons. Etant donné que ce courrier concerne le point 7b), nous vous en donnerons lecture juste après le rapport de la Commission sur ce point.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : J'ai quelques réponses aux interventions de la dernière séance. M. Florey nous avait interpellé sur la participation de la Ville de Lancy aux camps de ski des élèves de 8^{ème} année du collège des Voirnets. Voici la réponse.

Les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy ont été sollicitées pour une participation financière aux camps de ski organisés pour les élèves de 8^{ème} année du collège des Voirnets domiciliés sur leurs territoires respectifs. La direction du collège a proposé que les élèves effectuent un travail d'utilité publique pour les communes, à titre de compensation partielle à ce soutien. Elles ont répondu favorablement à cette demande et décidé de verser une participation de Fr. 50.-- par séjour et par élève, cela pour les communes de Plan-les-Ouates et de Lancy. Pour information, Lancy a déboursé Fr. 5'350.-- en début 2007 pour 107 élèves domiciliés à Lancy. Pour les compensations sous forme de travail, Lancy s'est longtemps posé la question sur ce qui pourrait être confié à ces jeunes. Les exigences du collège étaient que le travail soit effectué par classe le mercredi ou le samedi. Les services de l'administration, notamment le Service des parcs, promenades et maintenance ont été sollicités pour faire des propositions d'occupation. Toutefois, les restrictions quant aux jours possibles ainsi que le nombre d'élèves concernés ont posé un problème évident d'organisation et d'encadrement. Des questions des responsabilités en cas d'accident ont également été prises en compte.

Une partie des élèves a cependant effectué un travail, indirectement pour la Ville de Lancy, puisqu'une vingtaine d'enfants a participé avec leurs professeurs à la mise en place des tables et bancs pour le

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Noël des Aînés, organisé samedi dernier par les Associations des Intérêts du Grand et du Petit-Lancy dans les deux salles communales.

D'autres solutions de ce type pourraient et pourront être étudiées par la suite, que ce soit par le biais de l'administration ou par celui du milieu associatif local.

Réponse à M. Augsburger sur le 5, chemin de Gaimont. Le Conseil municipal, dans sa séance du 1^{er} novembre a voté le crédit d'achat de la parcelle du 5, chemin de Gaimont, pour un montant de Fr. 650'000.-- + les frais d'acte. Il a saisi l'opportunité de l'affaire permettant ainsi à la Ville de Lancy de disposer de terrain dans un quartier en 3^{ème} zone de développement. Ensuite, une demande d'autorisation de démolition du chalet brûlé sis sur la parcelle a été faite, elle a été accordée, et le chalet devrait être démoli dans les semaines qui viennent. Il n'y a eu donc aucune pression du département, ce chalet étant de toute façon inhabitable.

Le Conseil administratif a permis à un employé de la commune d'installer des ruches sur cette parcelle contre entretien du terrain ; une convention a été signée.

Dernière information, à partir de la mi-janvier, l'école de Cérésole verra 15 enfants de 1^{ère} et 2^{ème} enfantines rester à midi pour pouvoir manger, afin de répondre aux soucis de parents et de Conseillers municipaux. Cette solution n'est certes pas définitive, mais elle va permettre de régler la majorité des soucis des parents et des Conseillers municipaux, soucieux de la sécurité et du confort des enfants, plus précisément, des plus petits.

M. LANCE : Je vous informe que la Commission des finances du 14 janvier 2008 sera ouverte à tout le Conseil municipal, et ceci à titre d'information. A cette occasion, nous vous présenterons un projet de reprise de certains immeubles situés sur la Ville de Lancy, reprise soit par la Ville de Lancy directement, soit par une fondation à créer, spécialement à cet effet. Plusieurs intervenants seront présents pour vous expliquer les enjeux de ce projet.

Je vous informe également qu'un courrier signé par M. le Maire et votre Président, a été adressé à M. Alfredo Perazza, président de la junte locale de Nueva Helvecia, afin d'accuser réception à leur courrier du 30 mai 2007, adressé à l'époque à M. Alberto Perez Iriarte. Une copie de ce courrier sera remise aux membres de la Commission de l'administration qui traite de ce sujet.

Enfin, quelques rappels de manifestations culturelles. Le 23 décembre à 17 heures l'Orchestre Buissonnier donnera un concert de Noël en l'Eglise catholique chrétienne du Grand-Lancy. Je vous signale également les conférences de la Fondation Culture et Rencontre qui auront pour thèmes la météorologie, la pollution et le climat, ces conférences auront lieu les 9, 16, 23 et 30 janvier 2008 et 6 février 2008 à 20.30 heures à l'aula du Collège de Saussure. Et enfin, le Groupe Culturel de Lancy vous propose un concert du Nouvel An pour fêter la nouvelle année en musique, avec l'Orchestre de Lancy-Genève, accompagné d'un brunch, le dimanche 13 janvier 2008 à 11 heures à l'aula du Collège de Saussure.

M. RENEVEY : Vous avez sur vos places un cani-bag, je ne connais pas l'expression française, si vous en trouvez une, c'est avec plaisir que je l'attends. Comme vous le voyez, c'est un petit sac contenant à l'intérieur des sachets pour les crottes des chiens. Ce sera distribué lors de la Journée de la propreté, c'est pour évidemment essayer, autant que faire se peut, d'améliorer la situation, si on peut inciter tous les propriétaires de chiens de cette façon-là, nous espérons que cela sera satisfaisant.

Une Commission des sports est agendée, d'entente avec le Président de la Commission des sports, le mardi 15 janvier qui concernera le renouvellement de la billetterie de la piscine. C'est la raison pour

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

laquelle, nous avons dû organiser cette séance relativement tôt, si on voulait imaginer une installation pour la nouvelle saison.

Une réponse à Mme Corminboeuf qui s'interrogeait par rapport au sapin à Lancy-Sud. Il est difficile de poser un sapin définitif pour plusieurs raisons, d'abord, les sapins ne sont pas des espèces indigènes, donc avec le chaud, ils supportent assez mal, c'est plutôt des arbres d'altitude. Ensuite, ils ont des racines conséquentes, il y a quand même un sol qui est passablement creusé, bétonné pour la route en dessous. Il n'existe, semble-t-il, pas vraiment d'arbres qu'on peut acheter adultes, donc si on achetait un arbre d'une taille normale, et bien le risque est que ce soient nos enfants, petits-enfants qui le décorent pour Noël. Il est prévu de toute façon un sapin, un peu tel celui qu'on trouve devant la Mairie, pour l'année prochaine.

Ensuite, vous dire que l'Office cantonal de la mobilité a donné son accord pour la zone macarons au Grand-Lancy, et qu'à ce titre-là, le Conseil administratif pense pouvoir la mettre en place début 2009, et nous avons donc l'année 2008 pour réfléchir à la mise en pratique et réfléchir le cas échéant à l'engagement d'ASM ou d'AM pour faire évidemment respecter cette zone macarons qui serait prévue.

Une information pour M. Augsburger concernant sa réflexion sur Aqua-Clic. Evidemment, on pourra en discuter si quelqu'un le souhaite à la Commission de l'environnement, mais en tous les cas pour l'instant, la réponse que j'ai, c'est de dire qu'il y a à peu près 10 % des robinets qui, semble-t-il, ne fonctionnent pas avec ce procédé, ensuite de quoi, pour les logements modernes, il y a effectivement des réducteurs qui sont déjà intégrés. Il semble néanmoins que c'est le système vraiment le plus simple à mettre en pratique, puisque cela ne demande aucune expérience ; il s'agit de dévisser le système que vous possédez à maison et de brancher cet Aqua-Clic dessus, mais c'est vrai qu'il ne fonctionne pas dans tous les cas.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : Bonne année à tous pour 2008.

6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS

Séance du 10 décembre 2007 –
Rapporteur : M. Karel STUDER

a) Cautionnement simple de la Ville de Lancy de Fr. 22'000'000.-- en faveur de la BCGE en garantie du crédit de construction accordé à la Fondation communale pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles

=====

M. STUDER présente le sujet : La commission a le plaisir de recevoir MM. Föllmi et Aeschbacher, représentants de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées qui ont régulièrement tenu au courant le Conseil administratif des démarches relatives à l'élaboration de ce projet.

Ils expliquent le sens de la démarche de ce jour en présentant les budgets de réalisation et d'exploitation du projet qui s'élève à Fr. 38.5 mios et dont le solde à financer après les subventions

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

cantoniales et une donation privée se monte à Fr. 22.13 mios. Le budget d'exploitation table sur un taux d'occupation moyen de 98 %, mais il sera vraisemblablement plus proche d'un 99.9 %, octroyant ainsi une petite marge de manœuvre en terme de recettes.

C'est ce montant de Fr. 22.13 mios, arrondi qui fait l'objet de la demande de cautionnement simple par la Ville de Lancy, cautionnement qui ne pourrait être actionné que si toutes les mesures, y compris la vente de l'objet, laissent apparaître un solde négatif. Le risque existe, mais il est minime et en tout cas pas total. Le Président rappelle que toutes les Fondations présentent leurs comptes annuels et les rapports d'exploitation et des vérificateurs aux comptes aux commissaires.

M. Föllmi ajoute que les deux approbations indispensables pour démarrer ce projet ont été obtenues des Départements cantonaux concernés. Il sera situé sur l'agrandissement du centre commercial de Lancy Centre, en prolongement du centre administratif de la BCGE le long de la route de Chancy. Les travaux débuteront en janvier prochain et l'ouverture de l'établissement est prévue pour fin 2009.

La mise en place d'un cautionnement permet à la Fondation d'économiser les frais constitutifs d'une cédula hypothécaire et l'obtention d'un taux d'intérêt plus favorable. Cette économie se répercute bien entendu sur le prix journalier de pension qui, bien que budgétisé à Fr. 248.--, reste en dessous de la moyenne genevoise. Le Président demande une comparaison des prix pratiqués dans les autres EMS et M. Föllmi lui indique un prix de Fr. 192.-- actuellement à la Vendée, trop bas à son avis, et de Fr. 260.-- à Fr. 290.-- dans les derniers établissements mis en service.

Ce prix de pension interpelle un commissaire qui se demande comment un couple peut se permettre un prix de pension mensuel de plus de Fr. 14'000.-- et qui craint que les héritiers soient bientôt obligés de cautionner cette dépense. Une commissaire lui explique que, malheureusement, les infrastructures nécessaires justifient ce prix et que certaines personnes peuvent toutefois bénéficier de l'aide de l'OCPA.

Une commissaire demande quelle influence aurait une hausse des taux d'intérêt hypothécaire sur le prix de pension, étant donné que ce taux n'est pas fixe sur les 30 ans du prêt et si un plafonnement de ce prix de pension est prévu. M. Föllmi lui répond qu'en principe une hausse serait répercutée sur le prix de pension et qu'un plafonnement éventuel ferait l'objet d'une discussion avec les autorités cantonales. Elle s'interroge également sur d'éventuelles contraintes supplémentaires et MM. Föllmi et Aeschbacher lui répondent que ce n'est pas le cas et que les expériences précédentes ont permis d'éviter quelques erreurs de conception, notamment en matière d'équipements et des chambres au profit des architectes.

Le Président demande si une extension est prévue et M. Föllmi lui répond que, liée à un plan localisé de quartier, une extension éventuelle ne sera pas possible, mais que cet établissement possédera 78 lits contre 65 à la Vendée.

Un commissaire souhaiterait avoir des informations concernant les règles d'attribution et M. Föllmi lui indique qu'en principe les résidents lancéens sont favorisés, mais qu'en cas d'urgence, il peut être dérogé à cette règle.

Signalant que de plus en plus de personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer, un commissaire demande si une structure d'accueil de ces personnes est prévue. M. Föllmi lui répond que cela ne sera pas le cas aux Mouilles.

M. Lance revient sur une question posée par un commissaire lors d'une dernière séance concernant le fait que les compositions des conseils des deux entités actuelles soient identiques. M. Aeschbacher revient brièvement sur l'historique et les raisons qui ont amenés la création de ces entités distinctes,

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

l'une propriétaire des biens fonciers et l'autre responsable de l'administration de l'EMS. Le souci d'efficacité, principalement lié aux interactions entre ces entités a défini ce choix.

M. Lance demande si la Fondation n'a pas l'obligation de prendre des réviseurs différents et M. Föllmi nous informe que la fiduciaire actuelle a procédé à la séparation comptable et arrive désormais à la fin de son mandat et qu'il y aura de toute façon un changement à ce niveau.

Après le départ de MM. Aeschbacher et Föllmi, un commissaire revient sur le contenu des statuts, au demeurant fort bien établis, et signale que l'organe de contrôle, à savoir le conseil d'administration, n'a aucune orientation sur les rémunérations des directions. Le débat qui s'ensuit permet de séparer les rémunérations des employés, y compris de la direction, de celles des membres du conseil d'administration. Vu le contexte actuel dans certains organismes publics, ce commissaire pense qu'il serait judicieux d'avoir une information claire et un contrôle sur cet aspect-là, car il n'est pas convaincu que la situation actuelle soit suffisante.

M. Lance regrette que ces questions n'aient pas été abordées avec les membres du conseil lorsqu'ils étaient encore présents et se renseignera toutefois afin d'éclaircir cet aspect de la rémunération aux membres du bureau prévue dans les statuts.

Sous réserve que M. François Baertschi ne soit pas l'un des deux Conseillers administratifs signant l'acte, pour cause de juge et partie, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. LANCE : J'aimerais répondre à la question de M. Golay qui a été posée lors de la Commission des finances concernant les salaires des directeurs et des indemnités versées aux membres du Conseil de fondation. Premièrement, tout le personnel, y compris la directrice actuelle, est rémunéré sans exception selon l'échelle de traitement correspondant à la convention collective de travail qui a été signée entre la FEGEMS (Fédération des EMS) et les syndicats. Cette échelle de traitement correspond tout à fait à celle de l'Etat. Concernant les membres du Conseil de fondation, ceux-ci perçoivent une indemnité, dont je vous donnerai le détail tout à l'heure, qui a été déterminée en fonction de ce qui se pratique dans les EMS de taille comparable. A noter encore que l'Inspectorat cantonal des finances et la fiduciaire chargée de contrôler les comptes de l'EMS de la Vendée examine de manière systématique la concordance des diverses rémunérations avec celles de la CCT. Il en va de même avec les indemnités du Conseil de fondation par rapport aux décisions prises. Concernant les indemnités versées aux membres du Conseil de fondation, elles sont les suivantes : pour le Président, un forfait de Fr. 6'000.-- par année est versé, les membres du Bureau reçoivent Fr. 2'500.-- par année, les autres membres du Conseil reçoivent Fr. 100.-- par séance.

Dans le cadre de la construction du futur EMS des Mouilles, ou tout autre établissement, lors de séances ad hoc sous forme de délégations, chaque membre, quelle que soit sa fonction, touche en plus Fr. 100.-- par séance. Ces frais sont partagés entre la Fondation communale pour le logement de personnes âgées et l'Association EMS, résidence de la Vendée, à raison de 50 % chacune. La clé de répartition peut être modifiée en tout temps.

Voilà les précisions que je voulais apporter à M. Golay.

M. GOLAY : Je tiens à remercier le Conseil administratif pour avoir répondu aussi rapidement à cette demande, et je le félicite pour cette transparence ; et les chiffres sont tout à fait corrects, c'est quelque chose de réglé par rapport à ces questions qu'on pourrait avoir sur le budget de la commune et les subventions, etc. Je vous remercie encore de cette annonce.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 20 décembre 2007**b) Divers**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Lance propose que les commissaires reviennent sur certains aspects du budget 2008 lors des prochaines séances, ayant le sentiment que nombre d'incompréhensions subsistent. Il informe également la commission que le total des emprunts au 31 décembre sera vraisemblablement ramené à hauteur de Fr. 119'250'000.-- contre Fr. 120'750'000.-- au début de l'exercice en lieu et place des Fr. 147 mios prévus au budget 2007. Ceci résulte principalement du non-engagement d'un certain nombre de dépenses d'investissement et de la bonne tenue de notre flux de trésorerie. M. Lance reviendra sur ce sujet en présentant des documents détaillés sur l'évolution de la dette, notamment.

Lors de la séance du 4 février prochain, les représentants de la régie Brun présenteront leur rapport sur la gestion des immeubles et, sur demande d'une commissaire, leur résultat sur l'évaluation des immeubles du patrimoine financier.

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 12 décembre 2007 –
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI**

a) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,40) sur la parcelle No 376, feuille 10 de Lancy, pour la construction de 4 villas contiguës, parking et dépendances aux 55A, 55B, 55C et 55D, route de St-Georges au Petit-Lancy

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Sur la base des critères adoptés par la commission, que je vous ai exposés lors de la dernière séance du Conseil municipal, la dernière commission de l'aménagement s'est prononcée sur trois demandes de dérogation. La première concerne précisément le projet que le Conseil municipal avait décidé de renvoyer en commission en vue de l'élaboration desdits critères. Une lettre a été envoyée aux mandataires en leur disant clairement de présenter leur projet de manière exhaustive et pédagogique et de remettre également aux différents groupes des documents papiers. Même si les présentations étaient de bonne qualité, certains commissaires ont regretté que certains plans soient simplement affichés lors de la séance. Quant aux critères, seuls la nécessité de respecter la loi et le principe du développement durable ont été communiqués aux mandataires, ce que certains ont aussi trouvé dommage.

J'en viens maintenant au premier projet. La présentation de l'architecte, accompagné du propriétaire, était beaucoup plus exhaustive et complète que la première fois. Il s'agit de la construction de 4 villas mitoyennes reliées à une villa déjà existante sur la parcelle, ce qui permet d'avoir un élément monolithique le long de la route de St-Georges. Ce projet comporte 2 parkings : le premier étant un parking de 6 places qui donne accès sur la route de St-Georges pour les 4 habitations, le deuxième étant un parking de 7 places sur la partie arrière, qui donne sur le chemin attenant (chemin de Claire-Vue) et dont les places sont destinées aux locataires actuels de la villa existante. Il faut savoir que la parcelle aujourd'hui est pratiquement occupée par une dizaine de véhicules (la parcelle fait quasiment office de parking pour cette société.) Les critères développés pour obtenir la dérogation de 0,40 portent sur 3 thématiques principales : la densité de cette zone villa, l'accessibilité et la réponse aux contraintes et besoins du marché.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Une analyse de la situation a montré que la parcelle, bien qu'elle soit située en zone villa est limitée sur 2 faces par de la zone 3 de développement ; on est donc très proche d'une situation urbaine (contrairement à une zone villa plus tranquille.) Donc, la parcelle en question a certaines nuisances (phoniques notamment). Au plan de l'accessibilité, la parcelle est à proximité de l'ensemble des équipements et des infrastructures nécessaires à l'habitation (établissements scolaires, arrêts de bus, etc.) Au niveau des nuisances, on constate que la route de St-Georges est très bruyante (les valeurs relevées sont de 66 décibels). C'est la raison d'un projet assez monolithique qui vise à créer une barre pour faire la différence entre un milieu urbain (côté route de St-Georges), et une partie beaucoup plus privative dans la partie sud. Le projet répond par ailleurs au critère de pénurie de terrains à Genève sans pour autant créer des cages à poules. Les habitations projetées représentent plus de 140 mètres habitables par objet, sans compter les sous-sols. Cette solution vise aussi à répondre à un certain besoin au niveau des familles genevoises ; d'une part le rapport prix/surface habitable est intéressant et, d'autre part, elle vise à donner accès à l'habitat au maximum de personnes.

Par souci de l'environnement, le choix a porté sur une énergie propre et renouvelable ; ces maisons sont dotées de sondes géothermiques (pour ce qui est du chauffage) et il y a des apports ponctuels au niveau de panneaux solaires. Une demande préalable a été faite auprès du service cantonal de géologie ; la mise en place de ces sondes ne poserait apparemment pas de problème. D'autre part, bien que le projet ne soit pas Minergie, un point d'honneur a été porté à isoler au maximum ces habitations : la qualité thermique de l'enveloppe permet d'être 15 % en dessous des valeurs limites. Il faut savoir qu'à partir de 20 %, on est déjà considéré comme Minergie. Toujours dans ce souci de développement durable, au niveau de tout ce qui concerne les revêtements carrossables, le projet comporte des revêtements tout à fait perméables ; on se soucie aussi de ne pas surcharger inutilement tout ce qui est collecteurs et centrale. Au niveau des circulations, la parcelle est actuellement utilisée comme parking. Le souci était aussi de diminuer cet accès des véhicules sur la route de St- Georges, en créant un parking de 6 places, au lieu de 10 ou 12 actuellement. En ce qui concerne les dessertes, la parcelle est très bien desservie par les transports publics (arrêt de bus à une cinquantaine de mètres), ce qui permet aussi de décourager les gens à prendre leur véhicule pour descendre en ville en sachant que les TPG sont à proximité. Quant aux établissements scolaires, des écoles primaires se trouvent dans un rayon de 1,5 km (la plus proche à moins de 300 mètres). Pour les enfants plus âgés, le cycle d'orientation est desservi directement par le bus de la ligne 10.

Répondant aux questions des commissaires, les auteurs du projet précisent les éléments suivants :

- Il n'y a pas eu d'opposition des voisins.
- Tous les préavis sont favorables.
- Le label Minergie est envisageable, mais provoquerait un coût supplémentaire et des pertes au niveau des surfaces nettes habitables.
- Il n'a pas été envisagé de parking en sous-sol, sachant que cela nécessite des rampes très importantes, et que la configuration de la parcelle ne s'y prête pas.
- Le bâtiment existant est occupé par une entreprise active dans le nettoyage de façades, ensuite d'une dérogation à la 5^e zone. L'appartement qui se situe à l'étage est inoccupé.
- 7 places de parc au lieu de 10 actuellement seront réservées aux véhicules de l'entreprise, tandis que 6 places seront affectées aux villas.
- A terme, la volonté est de remplacer le bâtiment existant par une construction dans la continuité du projet présenté. Il serait alors possible de créer des places visiteurs.
- les containers prévus pour la levée des déchets étaient prévus en limite de parking, sur une bande, côté St-Georges, mais les auteurs corrigeront cet élément pour qu'ils soient situés dans la zone de levée des ordures.
- A priori, il resterait de la marge pour que les futurs propriétaires obtiennent en procédure accélérée l'autorisation de construire des couverts à voiture.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Après discussion, la commission se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une dérogation assortie des conditions suivantes préalablement soumises au vote :

- 1) Obtention du Label Minergie (6 voix pour, 4 voix contre)
- 2) Places visiteurs : A l'échéance du bail du locataire, engagement à mettre à disposition 4 places visiteurs, une par villa (unanimité)
- 3) Que soit intégrée une servitude de non bâtir, la perméabilisation des parkings devant rester pérenne (unanimité).

M. FAVRE : Je demande qu'on vote d'abord les amendements, pour voir si on les maintient ou pas. Il y a trois points qui ont été annotés par la Commission, le label Minergie, l'échéance du bail et une servitude de non bâtir. On peut par exemple ne pas être d'accord avec un des points.

M. LINGG : Quelle était la proposition de la commission ?

M. FAVRE : De voter les 3 points qui figurent dans l'arrêté l'un après l'autre et ensuite si ceux qui n'ont pas la majorité, ils seront supprimés.

M. MIZRAHI : Je pense qu'on a une proposition de la commission. De deux choses l'une, soit il y a des amendements, et à ce moment-là, il faut que les amendements soient énoncés, par exemple, renoncer à une des conditions, ou en rajouter une nouvelle, soit il n'y a pas d'amendement, et dans ce cas-là, je pense qu'il faut soumettre au vote la proposition de la Commission.

M. FLOREY : Je serai tout à fait d'accord avec M. Favre, parce que je tiens quand même à relever que dans les 3 critères qui ont été votés en commission, on ne parle pas du label Minergie, on parle de hauts standards énergétiques, donc par rapport à cela, on ne peut pas imposer un label Minergie, alors que les critères adoptés en commission parlent de hauts standards énergétiques.

M. LINGG : Je vous propose de prendre chacun de ces 3 amendements.

M. MIZRAHI : On peut effectivement discuter sur les mots, mais en tout cas ce qui est clair dans la teneur du procès-verbal, on parle de l'obtention du label Minergie, donc, M. Florey, je ne sais pas si vous entendez remettre en cause la version du procès-verbal que nous avons reçu ? Ce qui est clair c'est que la volonté de la commission est que la construction soit avalisée par un label officiel sur les hauts standards énergétiques, et cela a été approuvé par la commission.

M. FAVRE : J'abonde dans le sens de M. Florey, on ne va pas jouer sur les mots. Dans votre rapport, M. Mizrahi vous avez dit très clairement que l'architecte est à 15 % en dessous de la consommation énergétique, il faut avoir 20 % pour pouvoir avaliser le label Minergie, vous avez clairement dit qu'il ne serait pas avalisé Minergie, ce qui signifie que si vous suivez ce qu'il a dit, vous devez voter non à l'arrêté. Je pense que vous avez envie de voter oui. Je reviens à ma première proposition, on vote d'abord les 3 points. S'ils n'ont pas la majorité, ils seront supprimés dans l'arrêté.

M. AESCHBACHER : Quand je lis le rapport rose : « Le Président passe au vote final de l'arrêté, l'arrêté avec les amendements est préavisé favorablement à l'unanimité ». Je ne vois pas pourquoi ce soir, on doit rediscuter ces amendements. La Commission de l'aménagement du territoire a accepté un arrêté avec les amendements tels quels, elle n'a pas à commencer de discuter à savoir si on est d'accord avec les amendements ou pas. Donc ce soir, le premier point c'est de dire, l'arrêté avec les amendements est préavisé favorablement. Je propose que l'on vote compact.

M. FAVRE : Vous n'avez pas lu la dernière page M. Aeschbacher : « Le Président propose à la commission de voter les amendements ».

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

M. GOLAY : On votera la proposition de voter amendement par amendement qui a été faite par M. Favre. Je pense que ce n'est pas parce qu'une commission décide de quelque chose que la plénière doit l'accepter sans autre forme, sinon tout se décide en commission et on n'a pas besoin de se réunir dans cette assemblée. On peut modifier, déposer des amendements en plénière, cela ne pose aucun problème, même si le fait d'enlever le label Minergie pour mettre un autre nom, tout peut être fait ici dans cette salle du Conseil municipal. Je rejoins donc M. Favre.

M. ALONSO : M. Favre encore une fois veut refaire les commissions en plénière, maintenant c'est lui qui s'y remet aussi. Merci l'UDC pour avoir lancé l'initiative, merci M. MCG. L'histoire n'est pas de savoir si on ne peut pas discuter ici, c'est que c'est une affaire de commission justement pour que le débat puisse se faire en toute sérénité et que l'on puisse en toute tranquillité l'étudier à fond. Je vais rejoindre mon collègue M. Aeschbacher pour vous dire que nous sommes pour voter compact et arrêter de ralentir le Conseil municipal chaque fois que vous n'êtes pas d'accord.

M. MIZRAHI : J'aimerais juste préciser un tout petit élément, une annonce qui est d'importance, c'est qu'en commission, les mandataires, les propriétaires étaient tout à fait favorables à faire la demande du label Minergie. Je ne vois donc pas pourquoi ici on freinerait cette volonté.

M. LUSSI : Il est vrai que c'est difficile et qu'en définitive au lieu de palabrer comme M. Alonso, acceptons d'aller au vote pour chaque chose. En ce qui nous concerne, c'est vrai que c'est ce point a) le label Minergie, si on regarde les papiers qui ont été faits, on parle de hauts standards énergétiques qui sont une exigence tout à fait compatible. Entrer dans le label Minergie est quelque chose de plus qui n'est pas dans notre standard, mais qui peut impliquer peut-être d'autres modifications sur le projet. Je suggère que le premier amendement sur le label Minergie soit enlevé et remplacé par hauts standards énergétiques et ensuite on fait vite le vote des amendements, et on passe au point suivant. Je suis d'accord qu'il y a d'autres choses à discuter ce soir.

M. FAVRE : Je comprends la position de M. Lussi mais on peut accepter cette dérogation de 0,4. Il y a un point qui pose problème pour certains, qu'est-ce qui gêne de voter 4 fois ?

M. AUGSBURGER : Je rejoins la proposition de M. Lussi. On n'a pas à imposer un label Minergie pour ce bâtiment-là, on s'en approche, c'est largement suffisant. On supprime le label Minergie, on vote et on continue.

M. LINGG : Je vous propose la proposition de voter amendement par amendement.

Proposition acceptée par 19 oui – 12 non.

Donc nous allons voter point par point ces amendements.

Je vous propose concernant le premier point de l'obtention du label Minergie avec la proposition formulée de le supprimer.

La proposition de l'UDC est de la supprimer.

M. FLOREY : Pour nous il est important de le supprimer puisque de toute façon cette construction rentre déjà dans les hauts standards énergétiques. Cela ne sert donc à rien de le rajouter. Par contre, comme je l'ai déjà expliqué, si on impose le label Minergie, on va rentrer en totale contradiction avec les critères qui ont été adoptés en commission puisqu'on parle bien de hauts standards énergétiques et non pas de label Minergie.

M. ALONSO : Nous sommes favorables pour libeller l'arrêté en hauts standards énergétiques.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

M. LINGG : Cela nous fait déjà deux propositions. Une première de le supprimer, une deuxième de le modifier.

Nous allons d'abord voter sur la proposition du groupe UDC qui est de supprimer ce point dans le projet d'arrêté.

Proposition acceptée par 19 oui – 13 non.

M. ALONSO : Je veux que l'on mette au vote pour que l'article soit libellé en « hauts standards énergétiques ».

M. LINGG : Je procède au vote.

La proposition de M. Alonso est refusée par 12 oui – 19 non.

M. ALONSO : Donc la Droite est contre ce qui se vote en commission. Merci.

M. LINGG : Nous passons à la deuxième proposition : « à l'échéance du bail du locataire, le propriétaire s'engage à mettre 4 places visiteurs à disposition ».

Proposition acceptée par 31 oui – 1 abstention.

Troisième élément : le requérant devra faire une servitude de non bâtir sur les parkings, la perméabilisation des parkings devant rester pérenne »

M. STUDER : Est-ce que dans l'arrêté on pourrait remplacer le verbe faire ?

M. LINGG : Oui nous le modifions par constituer.

Proposition acceptée par 31 oui – 1 non.

Nous passons au vote global.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,397) sur les parcelles Nos 361 et 362, feuille 10 de Lancy, pour la construction de 3 villas contiguës, avec garages, installation de capteurs solaires en toiture au chemin des Voirons 3, 5, 7

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : L'architecte explique qu'il s'agit d'une dérogation pour obtenir une densification plus grande sur un terrain sis au chemin des Voirons qui a une superficie de 1'016 m². Il existe actuellement une villa qui va être démolie et il est prévu de construire un ensemble de villas (petite, moyenne et plus grande), avec un garage avec toiture végétalisée, un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage comportant trois chambres, salle de bains, douche et W.C. Il existe au sous-sol une grande salle de jeu avec WC et une chaufferie. Du point de vue de la perméabilité des surfaces, le projet comporte une zone verte gazonnée, la toiture des garages est absorbante et des pavés filtrants sont posés devant les maisons. Au niveau des services, le gaz est suffisant, pour alimenter la chaufferie, l'eau et l'électricité se trouvent à proximité. S'agissant de l'aspect extérieur, les bâtiments forment une ligne horizontale qui groupe les garages et les rez-de-chaussée des maisons en maçonnerie, la partie supérieure étant soit en bois, soit avec un revêtement bois. La surface de grenier n'est pas habitable mais elle sert de dépôt.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

L'avocat ajoute que le projet a été déposé au début de cette année ; il y a eu des oppositions de voisins s'agissant notamment de l'imperméabilisation du sol et du positionnement des vérandas. Tous ces éléments ont été pris en considération. Le projet respecte le label Minergie, il comporte des panneaux solaires sur les toitures, l'évacuation de l'eau se fait de manière directe sur les pavés d'accès. Les maisons ont une surface habitable entre 130 et 170 m² et il s'inscrit dans la logique du plan localisé de quartier.

Répondant aux questions des commissaires, les auteurs du projet ont apporté les précisions suivantes :

- Les opposants ont été informés que des modifications avaient été faites suite à leurs remarques. En revanche, le dernier projet ne leur a pas été présenté, dans l'attente de l'accord de la dérogation.
- Chaque villa a son propre garage et on peut mettre 4 voitures devant les maisons que l'on peut imaginer être des places visiteurs. La distance prévue à cet effet est de 9 mètres et 6 mètres suite à une remarque de l'Office cantonal de la mobilité. Les demandeurs ne voient pas d'objection à ce que les places visiteurs soient signalées comme telles.
- Les vérandas ont été remplacées par des toitures végétalisées.
- Une remarque avait trait également aux combles, jugés trop grands, la crainte étant qu'ils deviennent habitables par la suite. Le projet a été modifié en conséquence. Un commissaire précise que le Département ne considère pas un grenier comme habitable s'il n'y a pas d'accès direct.
- Le gaz a été préféré parce qu'il se trouvait à proximité.
- Le projet remplit les critères de Minergie avec les panneaux solaires, les toitures végétalisées, l'habillage en bois. S'agissant des transports publics, il y a deux arrêts à proximité.

Après discussion, la commission se prononce à la majorité (8 voix pour, une contre, 1 abstention) pour l'octroi d'une dérogation assortie des conditions suivantes préalablement soumises au vote :

- 1) Demander que le label Minergie soit officiel (8 voix pour, 2 voix contre)
- 2) Désigner les places visiteurs (unanimité)
- 3) Suppression des deux fenêtres dans les combles (6 voix pour, 3 contre, 1 abstention).

M. LINGG : Je demande au Secrétaire de nous donner lecture du courrier que nous avons reçu des habitants du chemin des Voiron, courrier qui est signé par 24 personnes.

M. BONFANTI donne lecture de la pétition du comité des Voiron :

« Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de la séance du Conseil municipal du jeudi 20 décembre, vous devrez vous prononcer sur une demande de dérogation visant la construction de trois villas contiguës au chemin des Voiron, au Petit-Lancy. Nous, les soussignés, tous voisins immédiats de la parcelle concernée, sommes conscients de la chance que nous avons d'habiter dans ce quartier et nous réjouissons que de nouveaux habitants puissent aussi en profiter. Le projet de construction cité en en-tête nous cause cependant un certain nombre d'inquiétudes.

- 1. En conformité avec le Plan directeur cantonal, le Plan directeur communal reconnaît le caractère particulier du quartier du Plateau et manifeste la volonté de le maintenir dans son état actuel (zone villas). La demande de densification qui est à la base du projet cité en-tête va à l'encontre de cette volonté et dénature la zone villas : la construction massive projetée (volume en un seul bloc) est incompatible avec le caractère villageois des maisons avoisinantes et porte atteinte à la cohérence de l'ensemble du quartier.*
- 2. Le chemin des Voiron est un chemin privé et étroit. L'absence de voies de communication adéquates et les problèmes de trafic causés par une densification excessive n'ont pas été pris en compte dans le projet. De même, les problèmes des places de parking visiteurs et de la circulation des véhicules à l'intérieur de la parcelle ne sont pas résolus.*

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

3. *La surface prévue en sous-sol dépasse largement la surface maximale de 20 % autorisée par la loi.*
4. *La hauteur des bâtiments se situe à la limite tolérée et conduit à une diminution sensible d'ensoleillement pour les parcelles et habitations voisines. La suppression des combles, d'ailleurs formellement non-habitable, permettrait de ramener le gabarit de la construction à un niveau plus adéquat.*

Sur la base de ces éléments, qui n'ont peut-être pas tous été portés à la connaissance de votre commission de l'aménagement du territoire, et confiants dans votre volonté d'œuvrer pour le bien de la commune et de ses habitants, nous vous invitons à refuser la demande de dérogation qui vous est soumise ou, au moins, à renvoyer ce dossier en commission pour complément d'étude.

Dans l'espoir que vous serez sensibles à notre démarche, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Signée par M. Pascal Sciarini. »

M. LUSSI : Manifestement, ce projet présenté ne remporte pas l'unanimité. Vous avez pu constater dans la commission qu'il y a eu des discussions, il a été mentionné l'opposition du voisinage, notamment face au gabarit. Il y a eu un vote pour demander la suppression des fenêtres dans les combles. Il est aussi noté dans le procès-verbal de la commission que les proposant ont déjà discuté, ils savent qu'il y a une opposition manifeste, mais que les opposants n'ont pas encore vu la dernière mouture de leur projet, ces derniers attendant l'accord de la dérogation. Il me semble que, par ces propos, on met un peu les habitants devant un fait accompli, donc on ne peut pas faire ce que l'on veut, cela me gêne un peu.

J'ajoute que nous avons appris qu'un recours, ou une forme de recours, est déposé au département et que ce recours n'a toujours pas eu de réponse. Vous venez de mentionner, M. le Président, cette pétition, je ne vais pas y revenir. Je dirai qu'à l'analyse, on peut remarquer que nous ne sommes pas dans un cas de figure où nous avons décidé un plan d'aménagement de tout un secteur et où la force politique va peut-être influencer et forcer une dérogation face à un ou deux grincheux. Nous sommes plutôt dans le cas d'un ensemble homogène où une parcelle incluse dans cet ensemble va créer avec cette dérogation une exception qui va rompre l'harmonie du quartier.

Je dirai également que nous ne sommes pas en face d'une demande d'un propriétaire voulant approfondir ou voulant agrandir sa villa, mais bien face à une promotion immobilière visant d'autres buts. Alors, face à tous ces considérants, il me semble prématuré ce soir de prendre une décision. Je trouve qu'il serait sage de renvoyer ce projet en commission, d'une part, pour avoir l'avis des opposants et d'autre part, pour voir si réellement un gabarit plus adéquat ne serait pas opportun dans ce cas.

M. FLOREY : Pour ma part, j'ai lu attentivement ce courrier, il y a tout de même plusieurs points qui m'ont fortement étonné. Tout d'abord, il n'y a aucune volonté de la commune de ne pas maintenir le quartier du Plateau dans son état actuel, c'est-à-dire, la zone villas. Toutefois, sauf erreur de ma part, on se trouve également en zone de développement. Quant à la masse du volume projeté, il est logique que celui-ci soit en un seul bloc, puisque ce que l'on nous propose, ce sont des villas contiguës. Il n'est pas rare dans des villages de voir des maisons accolées les unes aux autres.

Concernant le point 2), la commission a obtenu la garantie que des places visiteurs seraient signalées comme telles, et seront intégrées dans le projet à l'intérieur de la parcelle. J'apprends aussi qu'ils n'ont pas été prévenus avant puisqu'ils attendent la dérogation de la commune, mais effectivement, nous avons obtenu cette garantie. Donc, le point 2) ne peut plus être pris en considération.

Au point 4), il est mentionné une diminution sensible de l'ensoleillement pour les habitants. La distance légale entre chaque habitation est largement respectée. On pourrait dire, pourquoi pas, on a

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

qu'à imposer des constructions sur un seul niveau avec des toits plats comme cela plus personne n'est dérangé.

En conclusion, je voudrais simplement rappeler que dans la majorité des cas, on se retrouve face à l'appréhension légitime d'habitants d'un quartier qui est aussi dans cette grande majorité, on ressort avec un projet qui dans le fond satisfait tout le monde et les gens se rendent compte malgré tout, qu'ils sont satisfaits des projets finaux.

Pour terminer, nous trouvons que c'est relativement un beau projet qui s'inscrit totalement dans la logique du développement durable et qui répond totalement aussi aux hauts standards énergétiques. J'inviterai les pétitionnaires à envoyer leur pétition au Service des pétitions du Grand Conseil puisque la commune ne donne qu'un préavis et que de toute façon, c'est le Canton qui tranchera. Donc, c'est pour cela que je me permets cette petite remarque, et je pense qu'il serait beaucoup plus utile que les pétitionnaires l'envoient directement au Grand Conseil.

M. AUGSBURGER : Personnellement, notre groupe préférerait le renvoi en commission. Je pense que démocratiquement, recevoir au moins une délégation de ces pétitionnaires par la commission ce serait la moindre des choses. Il n'y a pas d'urgence, pendant les fêtes, à aménager ce terrain.

M. FAVRE : Juste pour répondre à M. Florey, cette zone est en zone villas, cela a été largement débattu par le Grand Conseil, c'est la tête du champignon, comme on l'appelle. C'est le quartier villas pour lequel M. Baertschi s'est battu pour qu'il reste en zone villas. Donc, il ne sera jamais en zone de développement.

Maintenant, les propriétaires ont des droits, ils ont fait des recours. Les opposants on sait qu'ils ont fait recours contre ce projet, ce sont les tribunaux qui vont juger. C'est clair qu'on est dans une position où nous ne sommes pas très à l'aise. On a envie de construire, on a envie que les gens puissent habiter notre magnifique commune, c'est un secteur calme qui correspond à tous les critères de communication, proche du centre. Cela ne va jamais faire plaisir à tout le monde, on a toujours quelqu'un sous nos fenêtres, ce n'est jamais bien, nous, nous sommes partagés, nous ne savons pas quoi faire, nous avons reçu des promoteurs. Maintenant entendre M. Augsburgger nous dire que c'est le plus affreux projet du monde, on fait quoi alors, on va voter 16 à 16, le Président va trancher, c'est oui ou non. On est dans une position un peu désagréable, le cas échéant, demander de modifier le projet, ce n'est pas notre rôle, il y a une commission de l'architecture qui est chargée de trancher sur le sujet et ensuite il y a la commission de recours. Le Tribunal administratif, un Tribunal Fédéral qui trancheront. On vote oui ou on vote non, on a vu les opposants, ils ont téléphoné à certains Conseillers municipaux, on sait très bien ce qu'ils pensent, les recevoir, ne va pas rapporter grand chose. A mon avis, il faut trancher ce soir. En ce qui nous concerne, on va voter oui pour le point Minergie. Il ne faudra pas dire au PDC une fois c'est oui, une fois c'est non.

M. BONFANTI : J'ai pris contact aujourd'hui avec M. Sciarini, je me suis rendu sur place. Je suis à la Commission de l'aménagement du territoire, on voit des plans, des projets. La plupart du temps, on ne voit que le bâtiment, on ne voit pas ce qui est autour, et c'est difficile de voir si tout s'implante bien dans le quartier ou pas du tout. Je suis géographe de formation, le terrain j'aime bien, j'aime bien comme on dit : se coller au terrain. J'ai rencontré M. Sciarini qui m'a expliqué au fait point par point les difficultés qu'ils avaient à accepter ce projet. C'est vraiment lorsqu'on se rend dans ce quartier, qu'on se rend compte qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Au niveau de la longueur du bâtiment, la hauteur même, de la proximité des villas qui sont soit face Sud, on se dit qu'on va diminuer la qualité de vie des gens qui y habitent. Je ne parle même pas de la rue qui permet l'accès qui est vraiment exigüe, comment ils arrivent à tourner, on se pose la question. On dit que cela va poser des problèmes au niveau de la circulation.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

J'aurais tendance à dire qu'il faut renvoyer ce projet en commission et réétudier ce projet, demander à ce que la hauteur du bâtiment soit plus basse. C'est possible, à mon avis, de construire un bâtiment plus bas et qui ne posera pas de difficulté aux gens qui habitent à l'arrière depuis longtemps. Ils ont un jardin et déjà à 15 heures, ils se retrouvent à l'ombre par un bâtiment devant chez eux qui fait plus de 8 mètres de hauteur. Si j'ai bien compris, les combles ne sont pas aménagés, donc on peut leur demander de baisser ce bâtiment pour une meilleure intégration au niveau de la qualité du quartier. C'est un quartier magnifique. Je me dis que si on commence à accepter ce type de bâtiment-là, on aura de la peine ensuite à refuser d'autres bâtiments qui auront exactement le même gabarit. C'est clair qu'il faut tenir compte de nos critères comme on l'a déjà fait dans d'autres commissions, c'est très intéressant, mais il faut aussi tenir compte de l'intégration du bâtiment dans le quartier même. On ne peut pas tout accepter. Si on accepte cela, on acceptera d'autres gabarits de cette taille-là, et dans 10-15 ans, ce quartier n'aura plus du tout la même qualité de vie. Pour les Verts, nous refuserons, on demandera à ce qu'il soit renvoyé en commission.

M. ALONSO : Notre groupe pense que la Commission de l'aménagement du territoire sert à quelque chose et nous aimerions aussi que cet objet repasse en commission et que celle-ci s'engage à faire changer ces gabarits pour que cela devienne habitable.

M. AESCHBACHER : J'ai rencontré l'architecte qui est ouvert à discuter avec les opposants. C'est pourquoi, contrairement à ce que dit M. Favre, je pense qu'on a aussi un rôle à jouer. Aux Palettes, il y a eu une pétition concernant un certain nombre de tours proposées par une majorité « verte », on a auditionné les opposants qui ont fait part de leurs remarques, finalement, on est arrivés, je pense, à un projet du plan directeur de quartier qui convient à l'ensemble du Conseil municipal. Je pense qu'aujourd'hui, on a aussi un rôle de médiateur à jouer dans ce projet, et c'est pourquoi, je soutiendrai, comme il a été proposé par mon préopinant, M. Augsburg, le renvoi en commission, en disant il faut écouter les opposants, l'architecte est tout à fait d'accord de discuter avec eux, et si on peut jouer quelque part le rôle de médiateur, qui n'est peut-être pas le rôle de la Commission de l'aménagement, mais si on peut le faire, c'est toujours mieux que partir en recours, sachant déjà que les délais de construction au niveau cantonal sont assez longs, si en plus il y a des recours, c'est encore plus long. Si on peut jouer que ce rôle-là, ce sera déjà bien.

Je propose que le Conseil municipal soutienne le renvoi en commission, qu'on auditionne les opposants, qu'on invite en même temps l'architecte pour qu'il puisse répondre, puis présenter, puisque semble-t-il, il y a un dernier projet que les opposants n'ont pas vu. On fait une opposition sur quelque chose qu'on n'a pas vu parce qu'ils n'ont pas été informés, c'est un peu le chat qui se mord la queue. Je propose donc qu'on renvoie cet objet en commission et que tout le monde se mette autour d'une table à la Commission de l'aménagement du territoire pour discuter de ce projet. Je suis sûr qu'on arrivera à une conclusion qui satisfera tout le monde, y compris l'ensemble du Conseil municipal.

M. MIZRAHI : J'ai entendu la proposition du groupe Socialiste qui est partagée par d'autres groupes, et je me permets de m'étonner quand même un peu du revirement du PDC. M. Favre, quoique vous en disiez, et quoique vous essayiez de justifier par vos explications emberlificotées, c'est un revirement à 180 °C. Pour le premier projet, à peu près tout le monde était d'accord, vous nous avez dit : malgré l'accord du propriétaire et du mandataire, je ne l'ai pas mis dans mon rapport, il n'y a pas besoin de Minergie, alors que les propriétaires étaient d'accord » et puis maintenant, vous nous dites pour grappiller quelques voix à gauche : c'est merveilleux il faut faire Minergie, le propriétaire est d'accord ». Je pense qu'il faut un peu de cohérence.

M. FAVRE : M. Mizrahi, il faut arrêter. Je ne me contredis pas. Le propriétaire avait dit qu'il ne voulait pas faire de Minergie, il se rapprochait et le deuxième a dit il faut faire le Minergie, je crois que c'est clair.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

M. LINGG : Nous allons voter sur le renvoi en commission.

L'arrêté 7b) est renvoyé en Commission de l'aménagement du territoire par 26 oui - 1 non - 5 abstentions.

c) Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,279) sur la parcelle No 3503, feuille 18 de Lancy, pour la transformation et agrandissement d'un appartement dans les combles à la route du Pont-Butin 60

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : L'architecte rappelle au préalable que fin 2006, une demande d'autorisation avait été déposée sur ces parcelles pour augmenter la densité et créer deux maisons villageoises ; l'autorisation avait été refusée par l'Etat, car le plan directeur de la zone disait qu'à terme, cela passerait peut-être en zone de développement. Du coup, on a conservé l'APA qui avait été déposée concernant l'aménagement des combles. Il s'agit sur ce projet de dire que la densité actuelle est fonction de la 5^{ème} zone ; il y a deux appartements de 5 pièces, et dans les combles, un studio d'une pièce et demi existe déjà. Trois familles habitent sur la même parcelle. Il y a donc lieu de faire la demande en termes de dérogation, le principe étant d'ajouter une grande lucarne qui permet de réorganiser l'espace et de faire un 3 pièces et demi au lieu d'un 1 pièce et demi.

Après quelques questions de détail, l'arrêté est préavisé favorablement à l'unanimité.

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Enquête technique – Surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Mme Huisman, représentant le Département, signale en premier lieu que la base légale concernant les surfaces inconstructibles se trouve dans la loi sur les eaux, la L2 05, art. 15, et elle en cite les points les plus importants :

- aucune construction ou installation ne peut être modifiée à une distance de 10, 30 ou 50 m de la ligne des cours d'eau ;
- le Département peut autoriser des dérogations, pour autant que les objets ne portent pas atteinte aux fonctions écologiques des cours d'eau et que la sécurité des personnes et des biens ne soit pas en cause ;
- les constructions et installations existantes et dûment autorisées ont la garantie de la situation acquise ;
- la surface inconstructible entre dans le calcul de l'indice d'utilisation du sol.

Elle signale qu'elle a envoyé l'article dans son intégralité aux commissaires, avec les autres documents. Comme plusieurs voix s'élèvent pour dire n'avoir pas reçu cet article, le conseiller administratif explique qu'il ne l'a pas fait suivre, la documentation étant abondante pour la séance du jour.

En 2006, il a fallu réviser la carte des cours d'eau. La loi sur les eaux ne dit pas en toutes lettres ce qui est un cours d'eau et ce qui ne l'est pas; il n'y a jamais de définition précise. Donc la loi propose de faire une carte des cours d'eau, qui est ensuite adoptée par le Conseil d'Etat. Depuis 1975, il y a eu passablement de changements : de nouveaux cours d'eau sont apparus qui n'avaient pas été cartographiés à l'époque ; des cours d'eau qui ont été enterrés ; des cours d'eau qui ont été remis à ciel ouvert. La procédure suivie est donc celle de la loi générale sur les zones de développement qui a

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

général, dans un premier temps, une enquête technique. Cette enquête a eu lieu dans le courant de mars à juin 2007; la Commune a été interpellée sous l'ancien Conseil administratif. Ensuite, du 27 août au 25 septembre 2007, il y a eu une enquête publique. Pour la commune de Lancy, aucune observation n'a été envoyée, d'où le courrier signé par M. Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, qui demande une délibération du Conseil municipal pour cet objet.

Le territoire concerné par cette procédure, ce sont tous les cours d'eau du Canton, ceux qui sont du domaine public cantonal, communal, et les privés. Le Canton a donc été partagé en 115 plans (au 2500^{ème}) et il a été proposé de faire une enquête publique par commune. Pour Lancy ce qui change depuis 1975, c'est au niveau des affluents de l'Aire. On rajoute certains cours d'eau qui n'étaient pas cartographiés à l'époque (exemple le ruisseau du Petit-Voiret). En ce qui concerne les affluents du Rhône, on ajoute le ruisseau des Grandes-Communes (pour lequel on propose 30 mètres, comme pour tous les affluents du Rhône.) Par contre, en ce qui concerne le ruisseau Stand / St-Georges, 150 mètres ont disparu sous terre au moment d'une construction.

Différentes questions techniques sont posées. En outre, un commissaire souhaiterait savoir ce qui se passe avec les constructions sur la Commune qui datent d'avant la loi et qui seraient plus près des 30 mètres. Mme HUISMANS explique que, dans ces cas-là, il y a le droit acquis. On peut agrandir, transformer, reconstruire la maison. Toutefois, si celle-ci a besoin d'être agrandie, on demande qu'elle le soit dans la direction opposée à celle du cours d'eau. Le droit acquis persiste même en cas de démolition reconstruction.

M. LINGG : Avant d'ouvrir le débat j'ai une question à M. Baertschi. Nous avons deux arrêtés. Il y en a qu'un seul qui a été voté par la commission, et la seule différence que je vois sur les deux, c'est le No du plan 31-01 et 31-02. Est-ce qu'il y a une raison particulière ?

M. BAERTSCHI : Absolument M. le Président. Le 31-01 c'est le Nord de la commune et le 31-02, c'est le Sud de la commune qui ont été brillamment mis ensemble par M. Andrey pour une meilleure compréhension.

M. LINGG : Je propose un seul vote, comme cela on ira plus vite.

Les arrêtés 7d) sont acceptés à l'unanimité. (Voir Annexes).

e) Lancy-Square – Etat de la situation

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Le Conseiller administratif signale que ce point a été mis à l'ordre du jour parce que le Conseil administratif souhaiterait avoir un premier sentiment de la commission sur le développement de Lancy-Square. En effet, Lancy-Square se construit et il y a de plus en plus de demandes. Actuellement, le Conseil municipal a voté un droit d'emption de la part des futurs propriétaires pour vendre l'ensemble des parcelles. Le projet avance, les autorisations de construire ont été données, tant pour le 2^{ème} immeuble de logements que pour la couronne ; et il reste une partie qui va jusqu'à la Maison du feu. Cette maison va devoir être remplacée après la construction de la Maison de la sécurité. Le Conseil administratif pense qu'il serait judicieux de la démolir (parce qu'elle jouxte à 1,5 – 2 mètres les nouveaux immeubles), afin que le plan localisé de quartier puisse se réaliser.

Après quelques questions techniques, le Président résume les questions à poser dans les différents groupes :

1) démolir ou pas la Maison du feu

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

2) Vente à un promoteur privé, réalisation d'une coopérative, patrimoine de la Commune, etc.)

Le Conseiller administratif souhaiterait donner réponse au promoteur déjà actif dans ce périmètre au mois de janvier 2008. Il propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la première séance de janvier 2008. Le Président prend note de cette proposition mais il estime, vu la période des fêtes, que ce délai est un peu court.

f) Divers

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Le Président et plusieurs commissaires suggèrent de mettre les critères pour obtenir une dérogation à l'indice d'utilisation du sol sous une forme appropriée sur le site de la Commune et d'informer les organisations professionnelles concernées. Il est pris note de cette suggestion.

**8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Séance du 13 décembre 2007 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Aménagement et réaménagement de points de récupération enterrés
Crédit d'investissement (Fr. 140'000.--)**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Rappel - Ce mode de récupération des déchets a été adopté en 2001. Il existe déjà 12 points enterrés sur la commune, qui donnent entière satisfaction. Il s'agit ici de proposer une quatrième étape.

Un nouvel aménagement au chemin des Semailles, sur la parcelle 3855, en face du chemin Emile-Paquin. C'est un quartier en pleine expansion, une étude a montré la nécessité de cette installation.

Un réaménagement au chemin des Vignes, sur la parcelle 3815, au début du chemin des Vignes, côté rampe du Pont-Rouge. Ce réaménagement permettra d'une part d'améliorer la propreté du lieu, d'autre part de réaménager la surface verte située à l'angle du chemin des Vignes et de la rampe du Pont-Rouge, de valoriser, enfin, l'entrée de Lancy à cet endroit.

Une zone de déchargement est prévue à chaque point. Un parking en zone trois heures sera aménagé entre la passerelle des Vignes et le point de récupération. Le parking est maintenu aux Semailles, avec un espace pour les deux roues, une boucle de rebroussement sera créée pour permettre aux voitures de tourner au bout du chemin qui est sans issue.

Les boîtes à habits ne sont pas enterrées car, sous terre, les habits prennent l'humidité et moisissent même s'ils sont récoltés une fois par semaine.

Une dérogation de la part du Domaine des Eaux a été nécessaire pour le point des Vignes, car il est situé en zone inconstructible et inondable, avec la condition de démolir l'escalier, mettre les conteneurs de côté, et créer une zone tampon pour permettre au Domaine des Eaux d'accéder avec des appareils de levage si un tronc bloque l'entrée du tunnel où s'écoule l'Aire.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Il s'agit de continuer d'assainir, moderniser et rendre plus conviviale la manière de gérer les déchets.

La commission accepte l'arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Remplacement d'une balayeuse pour le Service des parcs, promenades et maintenance – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Le Conseiller administratif en charge de l'environnement nous explique qu'une seule balayeuse est proposée: la balayeuse Ravo 340. Cette marque a été choisie depuis plusieurs années pour des raisons pratiques. Les mécaniciens sont formés à la technologie Ravo et les machinistes peuvent passer d'un modèle à l'autre plus gros, plus petit sans problème. La balayeuse à changer a 5306 heures de bons et loyaux services, elle est utilisée toute la journée et montre des signes de fatigue. Pour éviter des frais d'entretien importants, il est temps de la changer. Elle sera reprise par la société Ravo qui la revendra à une petite commune après révision, où elle tournera beaucoup moins. Les activités de balayage sont en constante augmentation dans notre ville, un modèle performant est nécessaire. Celui proposé présente entre autre un grand pouvoir de compactage, une décharge facile des déchets, mais surtout son moteur est équipé de manière à :

- réduire les émissions sonores
- réduire les gaz d'échappement
- Le carburant utilisé est le gaz naturel
- le rejet de CO2 est diminué de 25 %
- le rejet de H2 d'hydrogène et hydrocarbures réactifs est diminué de 80 %

Pour rappel, le bâtiment de la voirie est lui-même chauffé au gaz, une étude est en cours avec les Services Industriels pour pouvoir faire les pleins in site.

De nombreuses autres voiries communales utilisent ces véhicules, l'Etat de Genève n'utilise que celui-là. Le véhicule proposé répond aux critères de puissance, silence, écologie. Cet achat s'inscrit dans la ligne directrice du développement durable de l'Agenda 21 de la Ville de Lancy.

La Commission accepte l'arrêté avec 7 voix pour et 1 abstention.

M. FLOREY : Le groupe UDC n'a pas été convaincu et n'est pas satisfait des explications données en commission, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la durée de vie de la balayeuse est loin d'être terminée, entre 5'000 et 6'000 heures, il y a tout de même 1'000 heures de différence. Quant elle aura atteint 6'000 heures, elle ne va pas s'arrêter de tourner pour autant. Comme le disait un célèbre humoriste, prenant l'exemple d'une boîte de petits pois, à l'échéance de la date de péremption, c'est-à-dire minuit une, si vous l'ouvrez, elle ne va ni vous intoxiquer, ni vous exploser à la figure. La même logique est applicable pour cette balayeuse.

Concernant la marque Ravo, l'UDC regrette fortement qu'il n'y ait qu'un seul concessionnaire représentant cette marque, et donc n'est pas d'accord sur le fait qu'une seule offre ait été demandée. De plus, nous trouvons que cette manière de faire n'est pas saine pour la concurrence. Par contre, quand le glas aura sonné pour la balayeuse, il est évident qu'il sera grand temps d'en changer. C'est pourquoi, le groupe UDC Lancy propose de reporter cette acquisition en janvier 2009 et d'inscrire la somme correspondante au budget 2009, ce qui permettra au Service des parcs, promenades et maintenance et au Conseil administratif de revenir sûrement avec une meilleure proposition que celle d'aujourd'hui.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

M. RENEVEY : Une simple réponse. Je crois que le rapport rose était clair sur la durée de vie, je le réexplique rapidement. Evidemment, à partir du moment où le crédit est voté, il faut un temps certain pour la fabrication de l'engin et donc sa mise à disposition. Or, comme cela a été parfaitement expliqué dans le rapport, cet engin est utilisé tous les jours, et évidemment que d'ici là, on aura largement augmenté le nombre d'heures d'utilisation. C'est donc la raison pour laquelle nous voulons le commander tout de suite, au lieu d'attendre que le véhicule lâche, pour ensuite, attendre plusieurs mois pour en avoir un nouveau, j'imagine bien ici les réactions de certains qui hurleraient à la mort en disant : qu'est-ce que fait le Service des parcs, promenades et maintenance, il ne nettoie pas. Donc, c'est évidemment pour cela qu'on va prendre les devants.

L'arrêté 8b) est accepté par 27 oui – 1 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).

c) Participation aux Floralies 2008

=====

Mme RICHERT présente le sujet : La Ville de Lancy participe aux Floralies depuis 30 ans. Les expositions ont lieu tous les 3 ans. Depuis 1996, ces manifestations se déroulent à Palexpo avec un thème proposé. Cette année le sujet choisi est « Le Rêve ».

La majorité des exposants sont des communes genevoises, mais il y a aussi d'autres communes de Suisse et des participants étrangers. Les particuliers qui participent doivent payer une location. Il ne s'agit pas d'un concours, mais de la présentation d'un travail. Le budget prévu de Fr. 50'000.-- comprend l'achat de fleurs et la pré-réservation de mise en culture de plantes, ainsi que les prestations d'intervenants externes imposées par Palexpo comme les électriciens par exemple.

Les aspects négatifs relevés en commission ont porté sur :

- le fait que cet événement ne profite pas directement aux Lancéens et qu'ils doivent payer l'entrée s'ils veulent admirer l'œuvre des jardiniers de notre commune
- le fait que l'argent pourrait être investi en vue d'une œuvre élaborée par le personnel du Service des parcs, promenades et maintenance mais exposée sur le territoire communal, le fait que l'exposition est éphémère, elle dure 9 jours. Le fait que les fleurs et les plantes ne sont pour la plupart pas réutilisables.

Les aspects positifs évoqués sont les suivants :

- les Floralies représentent une formation continue pour nos jardiniers, elles leur donnent l'occasion de présenter leur savoir-faire
- elles leur permettent de rencontrer d'autres professionnels
- elles leur offrent le moyen d'apprendre de nouvelles technologies
- elles suscitent l'émulation entre les participants
- elles stimulent l'esprit de créativité, le travail d'équipe jardiniers, horticulteurs, maçons, menuisiers de la commune, chacun étant mis à contribution en travaillant en dehors de ses heures.

A noter que les fleurs rares sont réutilisées, que le dernier soir, les visiteurs peuvent se servir et, avec les fleurs qui restent, des bouquets sont préparés pour l'EMS.

La commission a été sensible aux aspects stimulation, formation continue, encouragement personnel qu'offrent ces Floralies aux employés de notre commune. Elle a accepté par 6 voix pour, une voix contre, une abstention le vote de principe sur la participation aux Floralies 2008.

M. GOLAY : J'avais soulevé cette question lors de l'étude du projet de budget pour 2008, sur le budget, le montant n'était déjà pas le même, on peut s'en apercevoir suite au débat en commission.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Aujourd'hui, on parle de Fr. 50'000.--, ce qui me surprend c'est que lorsque je lis le rapport, c'est qu'au niveau des coûts, la fourniture et prestations d'intervenants externes sont imposés par Palexpo. Il faut savoir que Palexpo entre guillemets ce sont des requins lorsqu'il faut se fournir chez eux. Il y a beaucoup de sociétés qui renoncent à faire des manifestations à Palexpo, parce que les prix des sandwiches, des boissons sont à des montants exorbitants. J'imagine que lorsqu'on doit se fournir par leur biais, ce que cela doit coûter en plus, même si c'est un montant de Fr. 5'000.--. Je pense qu'il y a des bénéfices qui sont largement perçus par Palexpo.

D'autre part, le chef jardinier qui indique que c'est quelque chose de stimulant pour la commune, une carte de visite à Fr. 50'000.--, je ne pense pas que tout le monde peut se l'offrir. Fr. 50'000.--, c'est quoi, c'est 50'000 repas pour des enfants en Afrique, là c'est une exposition qui ne dure que 9 jours, c'est quand même malheureux, je pense, de dépenser de tels montants pour 9 jours, alors que la population lancéenne n'y va en tout cas pas en masse, je n'ai pas entendu beaucoup d'échos de mes voisins qui étaient en admiration devant les Floralias. Je ne doute pas que ce sont des choses qui sont très bien faites, qui sont magnifiques, mais je ne pense pas qu'il y a un engouement des lancéens de se déplacer aux Floralias pour voir ce qu'a fait la commune. On pourrait faire quelque chose de plus joli sur un parterre ou multiplier un nombre d'arbres qui serait certainement des choses qui seraient pour des centaines d'années, que la population pourrait en profiter plus longtemps que ces fameux 9 jours.

Si on regarde les coûts, en 1996 : Fr. 10'000.--, 10 ans plus tard, on en est à Fr. 50'000.--, on va s'arrêter où ? Parce que le chef jardinier pense que les Floralias c'est Versailles que peut s'offrir la commune. Je reste persuadé que c'est presque un gaspillage, je n'ai pas peur de le dire. En tout cas, je suis très étonné de la part des Verts, parce que ce n'est en tout cas pas très écologique de faire ces déplacements en fourgonnette jusqu'à Palexpo pour y porter quelques plantes, etc. Plutôt faire un choix dans les programmes internationaux de reboisement, ce serait certainement plus utile que ces fameux 9 jours de plantes et petites fleurs aux frais du contribuable lancéenne.

En ce qui nous concerne, mis à part mon collègue qui doit s'abstenir puisqu'il est paysagiste, ce qui est tout à son honneur, le groupe MCG refusera ce programme pour les Floralias.

Mme ESTOPPEY : Au mois de novembre 2008 auront lieu les Floralias dans le cadre de la Foire de Genève à Palexpo, dont le thème sera «Le Rêve ».

La Ville de Lancy est inscrite pour cette édition, la mise en culture des plantes a été pré-réservée et le budget prévu est de Fr. 50'000.--, soit Fr. 45'000.-- de fourniture et Fr. 5'000.-- en prestations externes.

L'investissement prévu nous paraît un peu disproportionné pour seulement 10 jours d'exposition !

De plus, il n'a jamais été fait mention du coût en personnel pendant cette exposition. En effet, des employés du Service des parcs, promenades et maintenance seront sur place à Palexpo. Or, les Floralias représentent plus d'une centaine d'heures d'ouverture au public, auxquelles il faudra certainement ajouter des frais pour les déplacements extra-muros et des frais de repas ! Cet état de fait va certainement faire « gonfler » la somme prévue pour cette manifestation, à moins que ces collaborateurs ne travaillent bénévolement pour accomplir le «rêve» de certains !

L'Union Libérale Radicale de Lancy pense que cet événement ne profite pas assez aux Lancéens, et qu'il serait plus judicieux d'investir cette somme dans la commune, par exemple, pour aménager les futurs giratoires à construire. Ainsi leur travail serait apprécié par l'ensemble des citoyens. Nous pensons que ce serait un meilleur moyen de mettre en valeur le travail admirable des collaborateurs du Service des parcs, promenades et maintenance, qui méritent beaucoup mieux qu'un simple «Rêve»

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

de dix jours.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à voter Non.

M. FLOREY : Le groupe UDC votera non à ce vote de principe et cela pour plusieurs raisons :

- C'est un événement qui ne profite que partiellement aux habitants de Lancy, comme cela a été dit en commission, c'est une manifestation payante, donc quelque part, le contribuable paiera deux fois.
- Il est plus valorisant pour un employé d'être félicité par les habitants de Lancy et cela même sans recevoir de prix.
- Est-ce bien raisonnable de dépenser Fr. 50'000.-- pour un événement d'une durée plus que limitée ?

En conclusion, nous trouvons préférable d'utiliser ce montant pour les aménagements floraux de la commune, comme cela, les habitants de Lancy pourront profiter du savoir-faire de nos employés communaux à sa juste valeur.

M. VITALI : Je voulais juste revenir sur les propos de M. Golay. Effectivement, on aura 50'000 personnes qui pourront manger, c'est très bien, mais je voulais soulever un point important qui est dans le rapport, c'est aussi peut-être la formation continue des employés communaux. Je pense qu'à ce niveau-là, c'est relativement cher pour la formation, et que cette occasion-là nous permettrait peut-être d'avoir un meilleur rendement, c'est-à-dire, apprendre des choses sur le tas directement, puisqu'on sait que ces cours de formation sont très chers.

M. BONFANTI : Pour la comparaison, vous parlez de Fr. 45'000.-- comme si c'était une somme de Fr. 4'500'000.--, je vous rappelle qu'il y a certains d'entre vous qui votent des arrêtés de construction de stade de foot, sur des réparations, des infrastructures qui coûtent des millions. Il ne me semble pas que les infrastructures sont utilisées par l'ensemble de la population lancéenne, donc vous votez oui. Il ne me semble que ce soit une somme énorme, en plus, quand on parle de Fr. 45'000.-- pour mettre cela sur des ronds-points, je demande sur combien de ronds-points ? parce que moi-même qui habite Lancy, je ne visite pas tous les ronds-points de Lancy. Il me semble que les ronds-points de Lancy sont déjà décorés, je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus. De dire, il y a 6 ronds-points qui sont décorés, alors maintenant, c'est à vous de traverser la route et d'aller les visiter, c'est très sympathique au niveau de la sécurité.

Mme CASUTT : Je veux juste relever quelques points. Ces Fr. 50'000.-- c'est tous les 3 ans. C'est vrai que cela donne quand même la possibilité, comme il a été dit dans le rapport, à nos employés de faire des choses un peu différentes de ce qu'ils font habituellement. Je pense que la commune de Lancy a reçu déjà plusieurs prix pour les fleurs qu'elle met dans les différents endroits de la commune, donc tous les habitants de la commune de Lancy savent que nos employés font du bon travail. Si on peut leur permettre de temps en temps de pratiquer leur travail d'une manière différente, tous les 3 ans, cela ne me semble pas énorme. Je trouverais dommage de passer outre.

M. RENEVEY : Sur le fond, je crois que le rapport était très clair, il y a plusieurs avantages dont nous avons déjà discutés, à savoir donc la carte de visite, l'intérêt aussi pour les collaborateurs de pouvoir faire ces expositions, la motivation aussi que clairement ils ressentent de cette manifestation.

Maintenant, sur l'intervention de M. Golay, cette fois sur la forme, je trouve assez décevant de sa part de comparer cette somme avec l'argent qu'on pourrait mettre pour des repas en Afrique, je dois dire que de mon point de vue, c'est extrêmement déplacé.

Mme ESTOPPEY : Dans les Fr. 50'000.--, les heures de travail pendant les 100 heures d'exposition, ne

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

sont pas comprises, il y a des déplacements, j'aimerais quand même qu'on me réponde par rapport à cela. Combien cela va coûter, parce qu'on parle de Fr. 50'000.--, mais ce n'est que la face visible de l'iceberg.

M. ALONSO : Nous allons voter ce vote de principe. Pour être dans l'esprit de cette séance, on va vous demander de voter fleur par fleur.

M. BONFANTI : Je suis un peu étonné par rapport à ce que vous dites, Mme Estoppey. Vous dites qu'ils vont travailler un certain nombre d'heures là-bas, ils vont être payés pour cela par la commune. Je vous rappelle qu'ils vont aussi travailler de nombreuses heures pour leur service, et qu'ils ne seront pas payés pour cela, même pas en heures supplémentaires, on parle de formation continue à ce niveau-là. Donc vous ne pouvez pas mettre d'un côté, ils vont travailler et seront pas payés par la commune et d'autres vont travailler en plus, et ces heures ne seront pas payées. Cela vous pouvez aussi l'indiquer.

Vote de principe accepté par 19 oui – 12 non – 1 abstention.

d) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet : Quatre points sont soulevés :

Le problème du bruit émis par les souffleuses à feuilles et la question de leur utilité pour certains endroits où le balai suffirait certainement. Un commissaire s'étonne de l'utilisation des souffleuses en lisière de bois, puisque les feuilles aident à la formation du terreau sous les arbres. M. Deschenaux explique que les souffleuses sont apparues lors des compressions budgétaires au niveau du personnel de l'Etat. La souffleuse remplace une à deux personnes. Malgré une meilleure conjoncture, les souffleuses sont restées. Une loi autorise l'autorisation des souffleuses thermiques du 1er novembre au 2 mars. Ce que le Service des parcs, promenades et maintenance respecte. Il n'y a pas de loi concernant les souffleuses électriques. M. Deschenaux ajoute que les feuilles ramassées sur les chaussées sont détruites car chargées en plomb, celles ramassées dans les parcs et cheminements hors circulation étant compostées.

Le recyclage des ampoules économiques. Il se fait par la même filière qui recycle les néons. Ces ampoules peuvent être ramenées chez n'importe quel commerçant, qui est tenu de les reprendre. La taxe d'élimination est comprise dans le prix d'achat de l'ampoule. Cette taxe est rétribuée à la Centrale fédérale qui paie la filière qui élimine cette ampoule. Idem pour les ampoules à incandescence et pour les appareils ménagers et électroniques.

Une commissaire demande s'il est possible d'enlever la barrière autour du sapin de Noël au chemin des Palettes, car elle la trouve dangereuse pour la visibilité. M. Deschenaux indique que cette barrière sert à protéger le sapin contre le vandalisme, et il n'est pas possible de déplacer le sapin sans faire des travaux importants. Il va réfléchir à une solution pour l'an prochain.

Lors de notre séance précédente, une commissaire avait signalé la disparition d'un conteneur vert aux Ormeaux. Celui-ci a réapparu. La même personne indique que les panneaux installés au Petit-Lancy près de la villa Schweitzer ont été très appréciés.

Le Conseiller administratif en charge de l'environnement donne deux informations :

Des conteneurs enterrés vont être installés aux emplacements des immeubles gérés par la régie Brun : place des Ormeaux 9 à 17 ; 28, route de Chancy 28, avenue Louis-Bertrand 17 à 23, chemin des Esserts 10 et 12.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Pour tenter de régler la problématique des mégots aux arrêts TPG, un cendrier de rue de grande capacité est installé en guise de test place du 1^{er}-Août direction Acacias.

**9. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 31 octobre 2007 -
Rapporteur : M. Patrick LUSSI****a) Audition de Mme Katharine Schindler et M. Christophe Guillaume représentant
l'Université Ouvrière de Genève**

=====
M. LUSSI présente le sujet : La Commission reçoit des représentants de l'Université ouvrière de Genève (UOG).

Cette audition a été demandée par l'Université ouvrière de Genève en vue de présenter, à la commune de Lancy, une expérience d'enseignement du français aux étrangers migrants adultes, actuellement en cours pour la commune d'Onex et commencé pour la période 2006-2007.

Le but principal de ces cours est de faciliter l'intégration des migrants adultes en orientant les matières enseignées sur la vie communale et sa compréhension dans les domaines social, culturel et politique.

Il nous est précisé que ces cours s'adressent à des migrants possédant déjà une base de notre langue. En fait, sur un cursus pratique, ce type de cours est conçu pour des migrants comprenant déjà notre langue et ayant suivi 2 années de cours de français. Il nous est précisé que la commune d'Onex organise les cours pour les deux premiers degrés. L'Université ouvrière de Genève n'intervient que pour le 3^{ème} cours, selon les spécificités fixées par la commune.

Calqués sur le régime scolaire, ces cours se déroulent de septembre à juin, à raison d'une séance par semaine de 2 heures entre 66 et 76 heures. Cette différence de 10 heures provient que, sur Onex, à l'issue du cours, il y a, durant une demi-heure, le « café communautaire » qui crée un espace d'intégration, de rencontre.

Pour la fréquentation de cours, l'expérience d'Onex montre que la saison passée, il y a eu 12 participants et que, pour cette année, 16 se sont inscrits.

Les frais annuels inhérents se répartissent sur Onex comme suit :

- la commune met à disposition, sans frais, les locaux
- le budget est d'environ Fr. 10'000.--. Il s'agit du salaire des enseignants avec les charges, les frais administratifs et de coordination avec l'Université ouvrière de Genève ainsi que les séances de test, l'élève paie un montant participatif de Fr. 100.--.

Les questions ont surtout éclairé et précisé quelques aspects :

- à l'issue de ces cours, il n'y a pas d'examen permettant l'obtention d'un diplôme. Par contre, le niveau enseigné permettrait de faire le test A2 du bureau de l'intégration des étrangers (BIE)
- le constat a été fait que ces cours ont un effet direct sur l'intégration et sur l'intérêt à la vie de la commune
- ces cours, fréquentés par des parents, permettent aussi d'aborder la problématique des rapports parents-enseignants dans nos écoles
- en cas d'intérêt de la commune, l'organisation de ces cours serait à prévoir pour la rentrée 2008

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Lors de la discussion générale, l'ensemble des commissaires présents a manifesté un intérêt pour ce genre de cours et souhaite pouvoir étudier une proposition concrète du Conseil administratif.

b) Divers

=====

M. LUSSI présente le sujet : *Activités pour adultes* – Un commissaire a entendu dire que les activités pour adultes données par la FAS'e vont être annulées. M. Baertschi répond que le problème ne se pose pas en ces termes.

Les animateurs de la FAS'e doivent se concentrer sur les activités des 4 à 25 ans. C'est une décision de l'ensemble des communes, annoncée l'année passée et confirmée. La raison en est que les moyens n'ont pas été augmentés alors que les besoins augmentent pour cette tranche d'âge. Sur la commune, cela concerne essentiellement Marignac où les cours pour adultes ne sont pas donnés par des animateurs, mais par des personnes extérieures. Le temps de secrétariat à Marignac a été augmenté afin de permettre que le travail d'organisation de cours ne soit plus fait par les animateurs.

Locaux autogérés – Un commissaire annonce qu'il a participé à l'assemblée générale des jeunes qui occupent les locaux autogérés de la Ville de Lancy. 37 jeunes y participaient. La discussion a tourné autour d'un groupe d'anciens sur le point de quitter ces locaux et de déterminer quel sera l'accueil de nouveaux groupes. Le souci majeur exprimé est que, suite à l'évaluation de la FAS'e, des travailleurs sociaux hors murs de la région des Palettes, trois travailleurs sociaux vont être déplacés dans le cadre de la mobilité professionnelle. Personne ne sait encore quand les trois nouveaux vont arriver.

Pétition – M. Baertschi remet aux commissaires une pétition destinée à lutter ensemble contre la pauvreté en accordant 0,7 % du budget pour l'aide au développement. Il précise que la commune de Lancy le fait déjà.

**10. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 5 novembre 2007 -
Rapporteuse : Mme Carole ESTOPPEY****a) Patrimoine architectural communal**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Lance souligne que le Service culturel a établi un inventaire de tous les biens culturels appartenant à la ville de Lancy avec des fichiers très détaillés pour chaque œuvre. Pourquoi pas faire le même travail pour le patrimoine architectural ? Un tel projet va demander de nouvelles forces, un engagement supplémentaire des déléguées à la culture, voire des mandats extérieurs.

Mme Mariéthoz nous expose le sujet. A la suite de l'inventaire des tableaux et sculptures dans le domaine public, il s'est avéré que les bâtiments, d'où provenaient certains tableaux, étaient aussi intéressants. Un inventaire architectural serait utile parce que la configuration de la commune a beaucoup changé et l'arrivée du tram a également modifié le paysage urbain de Lancy.

Les questions posées l'ont été dans 4 directions, à savoir :

Promenades

Photographies des quartiers en voie de disparition
Mémoire des aînés et inventaire des bâtiments architecturaux.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

L'étude s'est actuellement portée sur une vingtaine de bâtiments intéressants, il y a aussi L'Etoile Palettes avec toute son histoire...

Pour modèle, le travail de l'inventaire qui est fait dans le canton sous forme de promenade, avec image et descriptif d'immeuble.

Un commissaire propose une vraie promenade avec des panneaux et un petit historique et, pourquoi ne pas organiser chaque année une visite guidée pour les Lancéens ?

M. Lance signale que pour l'heure, il n'est pas prévu de budget pour ce projet. Une partie pourrait être intégrée au budget de fonctionnement. Il est aussi envisagé de sous-traiter certaines choses. La Commission est d'avis que cela vaut la peine d'entamer ce travail, même si cela dure deux ou trois ans.

Un commissaire estime qu'il faudrait une ligne de conduite pour savoir où commencer et où s'arrêter et souhaiterait savoir combien cela va coûter.

Mme Mariéthoz précise que pour l'instant rien n'a été engagé. Avant de déterminer la durée et le coût, l'idée était d'avoir le feu vert pour prendre contact avec des gens qui ont déjà fait ce genre de travail et que le résultat de ce travail pourrait être présenté lors d'une prochaine séance.

Mme Mamie relève le fait que Lancy a été cité en exemple par une association internationale d'architectes pour l'entretien de ses écoles, et des interventions d'artistes dans ses bâtiments. Une publication va prochainement paraître sur l'architecte qui les a construites.

Un autre commissaire témoigne sa confiance à Mmes Mariéthoz et Mamie pour faire ce travail et fait remarquer que les personnes qui connaissent l'histoire de Lancy disparaissent et, vis-à-vis des enfants et petits-enfants, un travail de mémoire est très important.

Pour un autre commissaire, ce projet a peut-être une importance. Etant donné qu'il y a une cassure entre le Petit et le Grand-Lancy, elle a l'espoir qu'il sera possible de trouver des liaisons dans l'historique.

En conclusion, il est pris note de l'avis de principe positif de la Commission qui est dans l'attente aussi d'un complément d'information pour pouvoir se prononcer sur quelque chose de plus concret.

b) Mai au Parc

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : M. Lance nous présente le sujet : Ce festival se déroule chaque année dans le parc de la villa Bernasconi et fête cette année son 10ème anniversaire. Il rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes et des familles. Mais, avec le temps, des questions se posent quant aux contraintes de l'organisation, l'emplacement de la fête, la charge de travail et également le problème de la sécurité. Malgré ceci, le Conseil administratif reste favorable au maintien de cette manifestation et le festival sera reconduit en 2008.

Mme Mamie explique que, malgré une forte concurrence, il y a toujours beaucoup de public grâce aux deux genres d'animations : en journée pour les familles et en soirée pour les ados qui apprécient les concerts, d'autant plus qu'ils sont gratuits. L'idée est de rassembler jeunes et moins jeunes au travers de concerts, spectacles et expositions d'art contemporain.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Mais le problème réside dans les forces de travail nécessaires jour et nuit et les nuisances causées au voisinage. Faut-il réorienter la manifestation ? Mettre l'accent sur l'après-midi ? Car d'une manière générale, ce sont surtout les soirées musicales qui soulèvent des réflexions.

La question du site est aussi soulevée, l'éventuel déplacement du festival au parc Navazza ou alors sur l'esplanade de Lancy-Sud ; mais quel que soit l'endroit il y aura toujours des habitants pour faire des réflexions sur le bruit.

On se rend compte que c'est véritablement l'organisation des soirées qui pose problème; il faut des concerts de qualité pour attirer du monde mais pas des groupes pas trop connus sinon ils en attirent trop. Hip hop, musique électronique, chanson française revisitée, toutes très toniques et sans grand risque au niveau sécurité contrairement au rap. Le gros souci reste la sécurité, le moindre dérapage serait sous la responsabilité directe de la Ville de Lancy.

Il y a aussi l'idée d'organiser le festival tous les deux ans ou alors d'envisager une manifestation plus légère et itinérante sur la commune, il s'agirait d'une organisation à l'année et proposée sur différents sites...

En conclusion M. Lance prend note que la Commission est favorable à poursuivre Mai au Parc avec des nouvelles propositions et chacun est attendu pour l'édition 2008 à savoir les 23, 24 et 25 mai 2008.

c) Fonds d'art visuel : point sur les travaux de la commission consultative

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet :

1. La restauration d'œuvres d'art pour un montant de Fr. 5'000.--
2. L'acquisition de 3 œuvres de Guberman, artiste américain qui vit au USA, il a vécu à Lausanne, enseigné à L'EPFL et aux Beaux Arts
3. Acquisition de chaises élaborées par des étudiants
4. La décoration de l'armoire d'archivage qui se trouve au rez-de-chaussée de la mairie. L'artiste genevois Gilles Porret est choisi pour ce faire et une proposition de sa part est en cours d'examen
5. Interventions artistiques sur les futurs giratoires à construire sur la commune
6. Concernant le concours d'architectes sur l'aménagement de la place des Ormeaux, il est prévu l'intégration d'une artiste

M. Lance rappelle que le fonds d'art visuel est doté d'un montant de Fr. 84'000.--.

Un commissaire demande si des étudiants participeront à la réalisation des chaises car il y a peut-être la possibilité de travailler avec le Cepta qui serait à même de fournir les coordonnées des personnes responsables de l'enseignement. M. Lance prend note de cette proposition.

d) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : *Courrier concernant Nicolas Bouvier* - Mme Mamie revient sur le courrier de M. Gentina à propos de M. Nicolas Bouvier.

M. Lance rappelle que le sujet a été évoqué au Conseil municipal qui voulait avoir l'assurance que Nicolas Bouvier a bien vécu dans la villa Thévenoz. Le Conseil administratif attend une confirmation avant de poser une plaque. En revanche, renommer une rue ne se fait si facilement et il faut l'accord des riverains.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Echange avec Plan-les-Ouates - Un commissaire demande si toute la commission pourrait se déplacer pour une manifestation à «La Julienne» à Plan-les-Ouates et M. Lance suggère de prendre contact avec cette commune.

Coordination écoles / service culturel - Un commissaire s'inquiète du suivi avec les écoles et le service culturel.

Mme Mariéthoz indique qu'il y a un projet de suivi de spectacles avec l'école de Tivoli, limité à 3 classes. La sensibilisation de la danse dans les écoles continue, 27 enseignants sont inscrits. Il y a également un grand projet en collaboration avec le Département de l'instruction publique au collège de Saussure et le Département de l'instruction publique a quasiment assuré le budget.

Hall d'entrée / déplacement de la statue - La Présidente nous soumet une demande de restitution concernant la statue qui se trouve dans le hall d'entrée de la Mairie. Celle-ci est un prêt du fonds cantonal de décoration.

Avec la nouvelle décoration de l'entrée et l'armoire au design plutôt moderne, il faut une nouvelle configuration de l'espace.

Après discussion, La commission est favorable à la restitution de la statue.

Avant de clore la séance, la Présidente nous annonce que c'est sa dernière séance puisqu'elle part s'établir à l'étranger. Elle remercie tout le monde et en particulier Mmes les déléguées à la culture. Elle sera remplacée par Mme Richert dès le mois de janvier.

M. Lance remercie Mme Reuland de sa trop courte présidence et regrette son départ.

11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION- Séance du 26 novembre 2007 Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Fonctionnement de l'Intranet des Conseillers municipaux

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Outil de communication et de documentation conçu à l'intention du Conseil municipal, l'intranet a été mis en place au début des années 2000 sur demande de notre commission. Il a été agrémenté au fil des ans de tous les documents utiles, procès-verbaux, rapports, à nos débats actuels.

Mme Boussina nous fait une présentation quasi exhaustive de ce produit. Je ne vais pas vous présenter ce soir cet outil informatique puisqu'une séance d'information pour tous les élus lancéens va être mise sur pied. La commission vous encourage à y participer, l'outil ayant de multiples possibilités.

Notons cependant que l'intranet a 4 fonctionnalités essentielles :

- Un livre de bord recensant l'ensemble des dossiers traités par notre Conseil et permettant la visualisation de tous les documents utiles, procès-verbaux, rapports etc.
- Un agenda listant toutes les dates des commissions aux réunions
- Un carnet d'adresses, Conseil municipal, Conseil administratif et les principales personnes de l'administration
- Un webmail pas entièrement performant car relativement vieux.
- Cet outil permet des recherches par mots-clés, par dates de commissions ou par thèmes.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Suite à cette présentation nous avons pu remarquer les limites suivantes :

Certains documents comme des plans ou particulièrement le budget sont d'un format très important donc leur téléchargement prend beaucoup de temps. L'installation de ce type de documents n'est pas toujours possible. L'idée de mettre sur intranet un maximum de documents est tout de même retenue.

En ce qui concerne l'agenda, intranet est quasiment sans limites. Toutes les commissions peuvent planifier leurs séances comme elles l'entendent, annuellement si elles le veulent. Chacun d'entre nous a reçu un nom d'utilisateur et un mot de passe. Toute personne ayant oublié son mot de passe, ou perdu la circulaire indiquant la marche à suivre n'est pas dispensée d'intranet. Mme Boussina est à notre disposition pour toute question.

Pour le reste, nous avons également pris acte que notre salle du Conseil et la Mairie seront bientôt équipées d'un wi-fi (branchement sans fil). A ce sujet le problème de la sécurité des données doit être encore étudié (uniquement Conseil municipal ou également public).

En ce qui concernent les coûts de cet outil, l'entretien et la mise à jour de l'intranet sont faits par Mmes Boussina et Augsburgers sur leur temps de travail. Si un nouveau module devait être installé ou qu'une intervention informatique devait avoir lieu, il faudrait mandater une entreprise. Actuellement tout est assuré par l'administration. Nous n'avons pas encore de réponse concernant le taux d'utilisation d'intranet.

b) Création d'une télévision locale – Point de la situation

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Le président nous informe que M. Lance, Mme Boussina, M. Bonfanti et lui-même ont rencontré le directeur de Canal Onex et le directeur de Cablecom et de Télélancy. Lors de cette séance, un premier débroussaillage a eu lieu et les participants ont pris conscience que ce dossier sera long car il mérite d'importantes réflexions.

En effet des aspects :

- Techniques
- Organisationnels
- De planification
- Juridiques
- Financiers, sont à étudier

Mais c'est surtout une question de fond qui doit être débattue : une télévision locale pour qui pour quoi ? Un premier document doit être fourni à la commission dès janvier. Elle se prononcera sur la suite à donner à ce dossier.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : Lors de sa séance, la commission s'est également penchée sur son fonctionnement interne et a recensé ses dossiers en cours. Il s'agit de :

- L'intégration des personnes handicapées
- Le journal communal
- Le jumelage avec Nueva Helvecia
- Le projet de télévision locale

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

- La question du groupe UDC concernant les naturalisations.

M. Lance nous précise que selon la LIPAD, les procès-verbaux des commissions sont confidentiels. Seuls les procès-verbaux du Conseil municipal où figurent les rapports des commissions sont publics dès leur approbation.

En ce qui concerne l'éventuel jumelage avec Nueva Helvecia, MM. Alonso et Lussi nous font un exposé concernant cette ville d'Amérique du Sud.

La commission prend également connaissance d'échanges de correspondance :

- Une lettre de notre ancien président du Conseil municipal évoquant un rapprochement possible
- Une lettre signée François Baertschi, maire, accompagnant un CD de présentation de la commune de Lancy
- Une lettre d'Amérique du Sud annonçant la volonté d'approfondir le sujet. Toutes ces lettres doivent encore parvenir aux membres de la commission.

Mais avant de parler avec qui se jumeler, la commission doit encore se pencher sur le sens, et les objectifs d'un jumelage ou d'un rapprochement. Le site www.ascacre.ch donne de précieux renseignements qui seront étudiés lors d'une prochaine séance.

**12. COMMISSIONS DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SECURITE REUNIES -
Séance du 28 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

a) Point de la situation dans le quartier de Lancy-Sud

=====

M. LUSSI présente le sujet : Cette double commission a été convoquée, sur demande d'une Conseillère municipale, en vue de dresser un point de la situation dans le quartier de Lancy-Sud.

Madame la Présidente des Commissions ouvre la séance, après les messages de bienvenue, en présentant les participants, tout d'abord nos Conseillers administratifs, MM. Lance et Baertschi.

Puis les invités : gendarmerie, l'enquêtrice du poste de police de Lancy, Police judiciaire, un cadre de la brigade des mineurs TSHM, le responsable du secteur incluant Lancy-Sud Mairie, le responsable du service des affaires sociales. Mairie, le responsable du service ASM.

M. Lance souligne que c'est principalement en raison du comportement de certains jeunes dans le secteur de l'Etoile-Palettes et du fort sentiment d'insécurité en découlant que le propos sera concentré sur ce sujet.

L'enquêtrice du poste de police de Lancy brosse un tableau de la situation. La situation est devenue très alarmante au cours du mois de mai 2007. Plusieurs gendarmes ont subi des incivilités ce qui a amené une réaction de la Police.

A l'issue d'une enquête de voisinage, le constat a été dressé qu'il régnait un sentiment d'insécurité conduisant les habitants à ne plus oser sortir à certaines heures.

Pour ne pas laisser les jeunes envahir la rue, la police a mené plusieurs actions de prévention et de dissuasion. Il semble que depuis le mois de juin 2007, la tension est notablement retombée.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Cette conclusion est partiellement contestée par notre Conseillère municipale habitant l'Etoile-Palettes.

Le responsable du secteur TSHM nous présente son appréciation de la situation. Il précise d'emblée qu'il ne travaille sur le secteur que depuis le mois de janvier 2007. La FAS'e est en pleine réorganisation. Il indique que la situation à Lancy n'était plus tout à fait convenable au niveau des travailleurs sociaux. Ce diagnostic a amené des changements. Les trois travailleurs sociaux actuels ont été déplacés et une nouvelle équipe, de trois personnes pour Lancy, sera opérationnelle dès janvier 2008.

Enfin, le responsable de la Brigade des mineurs nous explique que sa brigade est la seule de la Police Judiciaire assurant, 7 jours sur 7, une patrouille jusqu'à 01 h00. En regard de l'ensemble du canton, le secteur des Palettes n'est pas un secteur plus chaud qu'un autre. Ce ne sont que quelques jeunes qui commettent des délits.

La discussion est ouverte et une première question est posée en vue de connaître l'heure du début de travail de la Brigade des mineurs car ce commissaire remarque que beaucoup de jeunes sont encore, tôt le matin, entre 04h30 et 05h30, spécialement le week-end, dans le secteur des Palettes.

Il est répondu que les inspecteurs commencent leur travail à 08h00. Sur l'ensemble du canton, beaucoup de jeunes zonent la nuit. Majoritairement, ce sont de jeunes adultes de plus de 18 ans.

Un commissaire mentionne qu'une partie de « la bande des Palettes s'est déplacée vers le vidéo club du chemin des Palettes. Ceci crée des incivilités et du bruit. Un sentiment d'insécurité s'est aussi installé, ce qui a conduit les habitants du N° 5 à envoyer une pétition au Conseil administratif le 26 novembre 2007.

D'autre part, il relate les grandes difficultés des animateurs de la Maison Civiq lesquels ont dû, le mercredi 21 novembre, exclure 5 jeunes suite à leur comportement.

Il est demandé à l'enquêtrice l'âge de ces jeunes. Elle répond que ce sont surtout les 12 à 15 ans qui sont impliqués. Mais il ne faut pas oublier les 18 à 26 ans.

Il est demandé au responsable TSHM plus de précisions sur les dysfonctionnements constatés. L'origine remonte à une grave affaire de viol, il y a quelques années, que les TSHM avaient dénoncée. Ce fait a amené une rupture de confiance avec les jeunes qui ont pratiquement pris en grippe ces travailleurs sociaux et les relations n'ont fait que se dégrader, les jeunes se passant le mot pour ne plus dialoguer avec ces travailleurs sociaux. Il précise aussi que la mission des travailleurs sociaux est de travailler sur les problèmes que rencontrent les jeunes et non sur ceux qu'ils créent. Une mini enquête est en cours pour déterminer qui sont ces jeunes, leur nombre, quels sont les problèmes qu'ils rencontrent. Il rappelle aussi que c'est souvent une poignée de jeunes qui a la capacité d'agir et d'influencer un grand groupe.

Une commissaire demande à l'enquêtrice de gendarmerie de mieux préciser les problèmes rencontrés sur le terrain. Elle précise que ce qui a réellement changé, ce sont les groupes, leur habillement, leur âge, leur langage, le fait qu'ils fument, pour beaucoup du haschich. Pour les incivilités et actes commis sur les agents de police, elle ne peut s'exprimer car c'est un domaine réservé à la hiérarchie. Par contre elle peut mentionner les cas d'agressions contre des femmes, des enfants en bas âge en ajoutant que bien des victimes n'osent pas déposer de plainte par crainte de représailles. Elle relève l'excellente collaboration avec les ASM de Lancy. Son travail est de longue haleine, basé sur la prévention et la dissuasion. Elle exprime son sentiment de travailler sur une poudrière.

Le représentant de la brigade des mineurs complète en disant qu'il faut bien distinguer les délits

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

commis et les incivilités. A son sens, il y a surtout un manque d'éducation de la part des parents que la Police ne peut combler.

Notre conseillère municipale des Palettes ajoute que les concierges d'immeubles sont aussi victimes de menaces s'ils interviennent et dénoncent les cas de vandalisme.

Un conseiller municipal rappelle qu'il était TSHM en 1998 et que la situation était déjà la même. Selon son estimation, un quart des habitants de Lancy logerait plus ou moins officiellement dans l'immeuble de l'Etoile-Palettes. Une grande partie des soucis pourrait être résolue en mettant à disposition des moyens en proportion avec la densité d'habitants de ce secteur.

M. Baertschi confirme que l'encadrement de l'Escale est réduit. Pour la Maison Civiq, ce sont les travailleurs sociaux de Marignac qui s'en occupent. Il représente une force de 4 travailleurs sociaux. Les locaux autogérés font également partie du travail social mais il faut aussi vérifier si la demande d'un local autogéré est justifiée.

Le responsable du service social communal souhaite, avec cette nouvelle équipe de TSHM, que l'on ne dissocie plus leur travail de celui des animateurs de Marignac ou de la Maison Civiq mais que l'on considère que c'est un dispositif global.

Suite à des questions sur la provenance de ces jeunes, l'enquêtrice confirme que les jeunes habitant les alentours sont aussi impliqués. Elle donne l'exemple d'une série de plaintes suite à des vitres cassées et que les auteurs étaient des jeunes de Plan-les-Ouates. Elle ajoute aussi que la bande de l'Etoile-Palettes est très soudée car c'est un village dans une ville.

Une commissaire demande s'il existe un cahier des charges des TSHM qui pourrait être consulté par les commissaires. Il est répondu que le travail est fixé en fonction de concertation entre le FAS'e et la commune suivant les actions souhaitées ou demandées. L'enquêtrice ajoute que 50 % de son temps de travail est consacré pour l'Etoile-Palettes. Le responsable des ASM relève aussi la mission de présence et visibilité des ASM en nous rendant attentif sur leur rôle également indispensable auprès des autres écoles et lieux de notre commune.

Le dialogue se poursuit faisant plus état des sensibilités et états d'âme des commissaires. Vous en avez le détail dans le procès-verbal.

En finale, une commissaire remarque que les ASM de la commune ont une approche intéressante de cette problématique, Elle souhaite une réflexion pour mettre les moyens suffisants et donner aux ASM la capacité d'intervenir d'avantage.

M. Baertschi souligne l'état des allées de l'immeuble Etoile-Palettes tout en relevant que la commune n'est pas propriétaire et ne peut donc intervenir. Le Conseil administratif réfléchit sur l'opportunité éventuelle d'acquérir une allée ou deux de cet immeuble.

Le Conseil administratif est interpellé par une commissaire sur sa volonté, à titre de réparation, d'employer ces jeunes vandales à des travaux d'intérêt public. M. Lance répond que cela, dans certains cas, s'est déjà fait.

Suite à une question, il est précisé que nous ne disposons pas réellement d'un règlement établissant un couvre-feu à partir d'une certaine heure pour les mineurs. Ceci devrait rester dans la responsabilité des parents.

Les conclusions :

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

L'enquêtrice indique que le message qu'elle souhaite faire passer est de faire confiance aux jeunes, de les laisser s'exprimer d'une manière ou d'une autre, de leur donner les moyens de se rassembler en exerçant un certain contrôle. Il faut essayer de leur donner une chance plutôt que de tout refuser en bloc.

Pour la Brigade des mineurs, au vu des délits commis par des enfants de plus en plus jeunes, il insiste pour encourager une politique de prévention.

M. Lance relève l'excellent travail qui se fait avec tous les acteurs, que ce soit au niveau sécurité ou des affaires sociales. C'est un travail de tous les jours. Il signale que l'on ne doit pas oublier les acteurs importants de cette proximité que sont les commerçants. Et enfin, la population doit aussi collaborer.

M. Baertschi se rallie à l'ensemble des arguments.

13. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 6 décembre 2007 - Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI

a) Situation des travaux de la station de pompage des eaux polluées de l'avenue Eugène-Lance
=====

M. MIZRAHI présente le sujet : M. Kuonen explique que l'installation des pompes s'est, en règle générale, bien déroulée. Le montant de Fr. 303'000.--, voté le 22 mars, ne sera pas dépassé. Afin d'atteindre cet objectif, certaines finitions ne seront peut-être pas effectuées. Je rappellerai ici quelques moments clés des travaux :

- Durant les mois d'avril-mai : établissement des études; séance avec les SIG concernant une éventuelle reprise de l'exploitation des travaux; intégration des recommandations; validation des offres; commandes aux entreprises.
- Les pompes ont été fabriquées durant les mois de juin-juillet.
- Les travaux ont commencé le 21 août.
- Durant le démontage des installations techniques en septembre, une fois la fosse vidée et mise à sec, une infiltration d'eau dans les nappes a été découverte. Les travaux supplémentaires se chiffrent à Fr. 20'000.-- avec une durée supplémentaire engendrée pour l'exploitation des pompes.
- Fin septembre, le collecteur de l'immeuble 48, avenue Eugène-Lance s'est mis en charge par un bouchon. Cet incident n'avait cependant aucun lien avec la station de pompage. En effet, des couches-culottes ont été retrouvés dans les collecteurs. Le service cantonal de la pollution des eaux a été averti; des recherches et des investigations seront lancées, les personnes concernées seront informées.
- En octobre, les installations techniques, les deux pompes ainsi que les installations électriques préparées en atelier ont été posées; phase des tests de l'exploitation.
- La réception des travaux a eu lieu le 8 novembre. L'exploitation des pompes est assurée par une entreprise privée et non par les services industriels.

Répondant à un commissaire, M. Kuonen explique que ce choix a été effectué pour une question d'économie. La Commission avait refusé la première offre pour ces travaux qui s'élevaient à Fr. 404'000.--. Les SIG ont des standards élevés. L'exploitation revient à Fr. 30'000.-- par année avec les SIG, mais à environ Fr. 20'000.-- avec une entreprise privée.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

Un commissaire demande si, dans le cas d'une intervention pour déboucher une pompe, il est envisageable de faire payer l'intervention au propriétaire des immeubles concernés. M. KUONEN répond que la Ville de Lancy est seulement compétente pour les collecteurs principaux, les branchements privés (collecteurs y compris) relevant du seul service cantonal de l'évacuation des eaux. Selon lui, il serait toutefois difficile de faire payer l'intervention aux propriétaires.

Répondant à une commissaire, M. KUONEN précise que ce qui relève de l'entretien standard est régi par des prix fixes. Ce n'est pas le cas des interventions sur alarme, qui ne peuvent pas être quantifiées à l'avance.

Répondant à une commissaire sur l'incident du 48 Eugène-Lance, M. KUONEN explique que ce sont les assurances des locataires qui prennent en charges les dégâts dans les caves et l'assurance de l'immeuble pour ce qui est du nettoyage.

b) Visite de la Villa « La Virgule » - Point de la situation

=====
M. MIZRAHI présente le sujet : Le Conseiller administratif rappelle qu'il y a eu de très nombreuses études sur le bâtiment : des projets de rénovation, d'extension et de démolition. Il souligne l'urgence de ce dossier, compte tenu de l'état de délabrement de la maison ainsi que des difficultés et des dangers que cause ce délabrement aux habitants. Le Conseil administratif et le service des travaux ont travaillé sur la question pour arriver à un prix minimum pour la rénovation qui s'élève à Fr. 1'150'000.--. Ce chiffre comprend : la rénovation du bâtiment actuel; l'ajout d'une douche dans une partie du bâtiment qui permettra de répondre aux besoins d'urgence (les personnes qui viennent pour un laps de temps court) et notamment d'héberger des femmes. Une demande de crédit sera présentée en février 2008. Si ce crédit est voté, les travaux pourraient commencer rapidement, ce qui n'empêchera pas la Commission de réfléchir par la suite à l'adjonction d'une annexe.

M. Coray commente les étapes de la visite du bâtiment. La toiture n'a pas d'isolation; il y a une fuite; les toits sont fissurés et abîmés. Les sanitaires sont dans un état délabré; tout est à refaire du point de vue de la plomberie, de l'alimentation de l'eau, des canalisations et des installations électriques. La cuisine ne répond plus du tout aux besoins. La chaudière est en piteux état et ne répond pas aux normes.

Une discussion longue et animée s'ensuit. Certains commissaires estiment que l'opportunité d'une démolition reconstruction, ainsi que la rentabilisation de la parcelle, n'ont pas été sérieusement envisagées et étudiées par le CA et désirent des réponses claires à cet égard. D'autres commissaires estiment au contraire qu'on ne peut continuer à se livrer ainsi à quelques calfatages ponctuels, qu'une rénovation est urgente et que de nouvelles études et discussions sur des scénarii incertains ne feraient que retarder de 3-4 ans des mesures qui auraient déjà dû être prises.

Le Conseiller administratif clôt le débat en indiquant qu'il a pris note de toutes les remarques. Le Conseil administratif va maintenant examiner de son côté ce qu'il est possible de faire.

c) Divers

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Le Conseiller administratif fait le point sur les travaux en cours et à venir :

- Le chantier Morgines/Louis-Hubert vient de commencer.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

- L'extension du trottoir du chemin des Erables – chemin des Vieux-Chênes a été effectuée. Le passage piéton n'est pas encore terminé.
- Les travaux de la maison de la sécurité commenceront le 14 janvier 2008.

Le Conseiller administratif informe en outre les commissaires sur le fait que quatre jeunes ont dévasté une classe d'enfantine. Les dégâts se chiffrent à Fr. 8'400.--. La police a arrêté ces jeunes. La Commune leur facturera les dégâts.

Enfin, le Conseil administratif a écrit au DCTI pour demander de tenir compte du souhait d'améliorer la liaison piétonne entre le Petit-Lancy et le Grand-Lancy et de faire réaliser une étude de faisabilité d'agrandissement du trottoir sur le pont de Lancy. Une lettre a également été envoyée aux TPG, leur demandant de réfléchir à améliorer la cadence des bus entre le Grand-Lancy et le Petit-Lancy.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. AUGSBURGER : En début de séance, ni la réponse de M. Baertschi, ni celle de M. Renevey ne m'ont satisfait, je reviendrai donc sur cette question en janvier, et profite d'avoir la parole pour vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de Noël.

M. LUSSI : C'est une question au Conseil administratif. J'ai une forte préoccupation, vous savez que je suis délégué municipal auprès du comité de gestion de Marignac. Mardi soir, lors de la séance, une animatrice s'est exprimée et confiée en disant qu'un fort ostracisme à nouveau se manifestait contre les jeunes filles à la Maison Civiq, et que, pour ces jeunes filles, il était impossible d'y aller. Je souhaite vraiment qu'on puisse faire quelque chose à ce sujet, car je crois qu'il n'est pas normal, dans un quartier, même aux Palettes, d'exclure les jeunes filles de nos maisons de quartier. Nous en reparlerons en janvier.

Mme RICHERT : Je m'adresse au Conseiller administratif en charge de l'environnement. Un éco-bilan est-il envisagé à propos de l'ensemble des véhicules de la commune ?

M. MATHIEU : C'est avec plaisir que je suis allé au Marché de Noël à l'école En Sauvy. Pour aller à pied depuis chez moi jusqu'à l'école En Sauvy, il faut passer par la promenade qui se trouve en dessous de l'école En Sauvy qui est beaucoup défoncée et énormément délabrée. Est-ce que l'on peut faire quelque chose ?

M. BAERTSCHI : Ce que M. Lussi nous dit c'est évidemment une constatation qui est faite depuis un certain temps, elle n'est pas nouvelle. Je veux juste, M. Lussi, vous demander la chose suivante : quand les animateurs ont des problèmes, la moindre des choses c'est qu'ils s'adressent aux personnes compétentes, c'est-à-dire, qu'ils s'adressent à leur supérieur hiérarchique, qu'ils s'adressent à leur président, qu'ils s'adressent éventuellement au Conseil administratif, et qu'ils arrêtent d'envoyer tous azimuts leurs petits soucis de gauche et de droite. Si vous arriviez à les cadrer un peu, cela me ferait plaisir.

C'est ce que nous aimerions aussi faire, je constate, Mme la Présidente de la Commission des affaires sociales, que plutôt d'empoigner les problèmes, ils se plaignent tous azimuts, c'est clair que tout est perfectible, mais je souhaite, et je souhaite que vous usiez de votre influence pour leur faire respecter les règles hiérarchiques, que je n'en doute pas, vous saurez parfaitement faire.

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

M. LUSSI : Permettez-moi M. Baertschi de ne pas être satisfait, vous connaissez le problème, et rien n'est fait. Quant à l'attitude des animateurs, il est vrai, je vous rejoins, que je trouve paradoxal d'être le confident de ces personnes et que vous soyez leur bourreau. Il me semble que l'inverse serait plus correct.

M. RENEVEY : Une réponse à M. Mathieu par rapport à la problématique soulevée, c'est prévu l'année prochaine.

M. BAERTSCHI : Donc, s'il n'y a plus de questions, nous prenons ce soir congé de deux personnes, M. Alain Bosshard et Mme Orane Reuland, et en ma qualité de maire, traditionnellement, je me permets non pas de faire leur cursus

Je vais commencer par vous M. Bosshard, cela fait maintenant 4 ans que vous êtes ici. Vous avez été fidèle depuis 4 ans à la Commission de l'administration, un peu moins à l'environnement et un peu moins encore aux Travaux, parce que vous avez laissé à d'autres le soin d'exercer leurs qualités dans ces commissions. Vous avez été ici un ténor de votre parti, libéral d'abord, Radical-Libéral maintenant, vous nous quittez et j'aimerais simplement dire que vous avez été très actif évidemment au Conseil municipal, mais aussi dans le cadre du Conseil économique communal, dans le cadre maintenant de Contact Emploi Jeunes et je suis convaincu, du moins je l'espère, je crois que cela va continuer, que vous serez toujours actif dans ces organismes-là, et je vous remercie de tout ce que vous avez fait.

M. BOSSHARD : Juste un petit mot, effectivement mes occupations professionnelles et extra professionnelles m'empêchent de continuer mon mandat de Conseiller municipal, parce que vu les engagements que j'ai, je n'arrive plus à assumer ce mandat. Sachez simplement que j'ai eu du plaisir à siéger avec vous ces 4 ans et demi, et que c'est vrai qu'on apprend énormément de choses, qu'une commune n'est pas une entreprise, même s'il y a quelques points communs, sauf qu'une décision dans une entreprise, se prend assez rapidement sans avoir besoin de 35 personnes.

Sachez aussi que si je m'en vais, c'est parce que je suis très occupé, vous savez que je suis à la présidence des Vieux Grenadiers, donc cela me prend énormément de temps, en représentation et en administration, mais c'est un choix, c'est une belle société et j'assume ce mandat. Je n'arrive donc plus à m'engager au niveau de la commune, mais soyez sûrs que je serai présent très souvent sur la commune, sachant que je suis des Sauveteurs Auxiliaires depuis fort longtemps et que mes engagements en principe, quand je m'engage, je suis un homme qui assume ses mandats jusqu'au bout, mais malheureusement, quelquefois, la vie en décide autrement. Merci à vous, et puis je serai toujours avec vous, prenez les bonnes décisions au bon moment. Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël et une excellente année 2008.

M. BAERTSCHI : Maintenant c'est l'attrait des mers chaudes, des plages. On comprend que Mme Reuland nous quitte, avec le temps qu'il fait ici. Néanmoins après de trop courtes apparitions dans le cadre des Commissions de l'aménagement et des finances, devenue brillante présidente de la Commission de la culture, et du fonds d'art visuel, donc je me permets de vous remercier de ce que vous avez fait. Je pense que beaucoup de gens ici vont vous regretter, parce que votre discrétion cache évidemment une grande compétence que vous avez eu l'occasion spécialement en commission de démontrer, et je vous souhaite évidemment, chère Orane, je te souhaite aussi de bien vivre loin de chez nous, de nous envoyer de temps en temps quelques cartes pour nous dire combien c'est fantastique.

Mme REULAND : Je pense que vous l'aurez compris, je pars donc aux Bermudes, pays de l'évasion fiscale, cela ne fait pas très Vert, j'espère pouvoir contribuer pour faire un peu d'écologie là-bas. Je ne manquerai pas de vous envoyer une carte postale, là-bas, je ne pourrai malheureusement pas faire

Séance ordinaire du 20 décembre 2007

de politique en tant qu'expatriée, nous n'avons pas le droit, mais je pourrai quand même avoir les votations fédérales, pouvoir participer encore un peu par ici et je serai de toute façon de retour dans 3 ans, donc peut-être ici, on ne sait jamais.

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LINGG : J'ai encore trois communications avant de lever cette séance. Tout d'abord, féliciter M. Florey de son nouveau mandat de député à notre Grand Conseil. Nous avons le privilège d'avoir maintenant deux députés du Grand Conseil à notre Conseil municipal.

Ensuite, vous rappeler, comme l'a évoqué dans son courrier M. Bosshard, l'apéritif vous sera offert et nous aurons également l'occasion de boire quelques bouteilles des caves Gillard et de voir un diaporama de notre sortie à Sion, permettant à ceux qui n'y étaient pas de pouvoir partager quand même un moment agréable.

Pour terminer, vous souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, sans trop d'excès et de vous retrouver en pleine forme en 2008.

Je lève la séance et vous retrouve au carnotzet.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG